



# Conseil de sécurité

Distr. générale  
5 octobre 2022  
Français  
Original : anglais

## Les femmes et la paix et la sécurité

### Rapport du Secrétaire général\*

#### I. Introduction

1. Le présent rapport a été établi en application de la déclaration du Président du Conseil de sécurité en date du 26 octobre 2010 ([S/PRST/2010/22](#)), dans laquelle le Conseil a demandé que lui soit présenté un rapport annuel sur l'application de la résolution [1325 \(2000\)](#). Il s'inscrit dans le prolongement des directives du Secrétaire général à l'intention de l'Organisation des Nations Unies et des cinq objectifs pour la décennie (2020 à 2030) énoncés dans les rapports du Secrétaire général sur les femmes et la paix et la sécurité de 2019 et de 2020, tout en accordant une attention particulière à l'objectif consistant à faire de la défense inconditionnelle des droits des femmes, et en particulier de la protection des défenseuses des droits humains, l'une des caractéristiques les plus visibles des travaux de l'ONU en matière de paix et de sécurité.

2. Bien que, depuis les années 2000, l'idée et le fait que l'égalité des genres offre un chemin pour parvenir à la paix durable et prévenir les conflits s'imposent, nous avançons dans le mauvais sens. Le monde connaît une inversion des gains générationnels en matière de droits des femmes, à l'heure où les conflits violents, les dépenses militaires, les coups d'État militaires, les déplacements de population et la faim continuent d'augmenter.

3. Les récentes attaques contre les politiques démocratiques et inclusives montrent une fois de plus que, bien souvent, la misogynie et l'autoritarisme se renforcent mutuellement et sont incompatibles avec des sociétés stables et prospères. Dans plusieurs pays, des acteurs militaires et des groupes extrémistes violents ont pris le pouvoir par la force, revenant sur des engagements pris antérieurement en matière d'égalité des genres et persécutant les femmes qui prennent la parole ou qui vaquent simplement à leurs occupations quotidiennes. Le présent rapport s'intéresse aux femmes et aux filles dans toute leur diversité et montre que la combinaison de la misogynie et de l'autoritarisme entraîne également une augmentation de la violence et de la discrimination liées à l'orientation sexuelle et à l'identité de genre.

4. L'une des expressions les plus extrêmes de cette oppression s'observe en Afghanistan, où les Taliban ont nommé un gouvernement composé exclusivement d'hommes, fermé les établissements d'enseignement secondaire de filles, interdit aux

\* Le présent rapport a été soumis pour traitement après la date limite pour des raisons techniques indépendantes de la volonté de son auteur.



femmes de montrer leur visage en public et restreint le droit des femmes à quitter leur domicile, pour ne citer que quelques-unes des nombreuses restrictions décrétées l'année dernière. La majorité des filles ont été éloignées des salles de classe pendant plus de 400 jours et ont été renvoyées de l'école le jour où elles pensaient pouvoir y retourner pour la première fois. Près de 20 millions de femmes et de filles afghanes sont privées de leurs droits humains, et 51 % des organisations de femmes qui avaient une activité en Afghanistan ont dû fermer<sup>1</sup>.

5. L'Afghanistan n'est pas le seul endroit où les droits humains des femmes régressent, où des espoirs sont anéantis, où les réformes sont retardées, où les quotas ne sont pas atteints et où la répression et la violence à l'égard des femmes et des filles sont continues. Dans la plupart des pays touchés par un conflit, les hommes détiennent le pouvoir, les femmes sont structurellement ou directement exclues, et les droits et libertés des femmes sont délibérément pris pour cible.

6. Dans de nombreux pays, en particulier ceux touchés par un conflit, les femmes sont au premier rang des protestataires contre les dirigeants autoritaires et refusent fermement d'accepter des arrangements politiques qui ne garantissent pas leurs droits. Dans certains pays, elles remportent des victoires, notamment obtiennent l'adoption de lois plus égalitaires et une amélioration de leur participation à la prise de décision. Elles attendent des actions concrètes qui favorisent leur inclusion, et refusent qu'on se contente d'organiser des réunions purement symboliques avec des groupes de femmes ou d'insérer des formules dans des accords sans leur participation directe.

7. Le programme pour les femmes et la paix et la sécurité n'est pas qu'une réponse à la marginalisation et aux torts historiques, mais une occasion de faire les choses différemment. Ouvrir la porte à l'inclusion et à la participation de tous et toutes serait faire un pas de géant sur le chemin de la prévention des conflits et de la consolidation de la paix.

8. Le présent rapport s'appuie sur des données et des analyses fournies par des entités des Nations Unies, notamment les opérations de paix et les équipes de pays, sur les contributions des États Membres, des organisations régionales et de la société civile, et sur les analyses d'autres sources de données mondialement reconnues. Il présente une évaluation des difficultés actuelles et des exemples de parcours de changement.

## **II. Objectifs de la décennie concernant les femmes et la paix et la sécurité : protéger les droits humains et les personnes qui les défendent**

9. Dans le monde entier, les défenseuses des droits humains et les défenseurs des droits des femmes sont de plus en plus fréquemment la cible d'attaques qui les réduisent au silence et les empêchent de participer à la vie publique. L'ascension d'acteurs politiques extrémistes et la recrudescence de coups d'État militaires et de changements de gouvernement anticonstitutionnels ont rendu plus dangereuses les activités des défenseurs et défenseuses des droits humains. En réponse, le Conseil de sécurité a demandé que des mesures soient prises pour protéger les militantes et militants des droits des femmes et leurs organisations<sup>2</sup>. En 2022, il a tenu sa toute première séance consacrée aux repréailles contre les femmes participant aux

<sup>1</sup> Groupe de travail Afghanistan Gender in Humanitarian Action, « Research on challenges, barriers and opportunities for women-led CSOs in Afghanistan's Humanitarian Crisis », 30 mars 2022, Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes).

<sup>2</sup> Voir par exemple les résolutions du Conseil de sécurité [2467 \(2019\)](#), [2493 \(2019\)](#), [2542 \(2020\)](#), [2567 \(2021\)](#) et [2626 \(2022\)](#).

processus de paix et de sécurité. Cependant, lorsque les acteurs et actrices de la société civile ont besoin d'un appui à long terme pour renforcer les mesures relatives à leur propre sécurité, ou d'une aide d'urgence pour leur protection ou leur réinstallation ailleurs au moment où le risque est au plus haut, la réponse de leurs propres gouvernements et de leurs partenaires internationaux est souvent insuffisante.

10. En 2021, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) a confirmé 29 meurtres de défenseuses des droits humains et de femmes journalistes ou syndicalistes commis dans huit pays touchés par des conflits. Ce chiffre serait toutefois largement sous-estimé. Par exemple, rien qu'en Colombie, le HCDH a reçu 1 116 plaintes pour menaces et attaques contre des défenseurs des droits humains et leurs organisations – dont près d'un tiers étaient dirigées contre des femmes – et signalé le meurtre de 12 défenseuses des droits humains, dont 7 étaient des femmes autochtones. Au Yémen, les parties belligérantes ont continué de persécuter les femmes engagées politiquement, les minorités sexuelles et les minorités de genre. Des militants syriens rapportent que plusieurs de leurs collègues ont envisagé de se suicider après que des photos truquées les représentant ont été envoyées à leurs familles. Au Soudan, de nombreuses femmes ont été victimes de violences et d'arrestation et de détention arbitraires pour avoir participé aux manifestations qui ont suivi le coup d'État. En Afghanistan, un grand nombre de militantes et militants ont été arrêtés ou harcelés, et plusieurs ont été tués ou sont portés disparus. Quatre militantes ont été arrêtées avec des membres de leur famille en janvier et février 2022 après avoir participé à des manifestations en faveur des droits des femmes. Après plusieurs semaines de détention au secret, elles ont été libérées à la suite de pressions concertées de l'ONU et de la communauté internationale au sens large. Au Myanmar, l'armée a tué des centaines de manifestantes, dont des défenseuses des droits humains, des étudiantes, des militantes des droits des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres, intersexes et queers, des journalistes et des personnalités influentes. Des milliers de militantes ont été placées en détention et plusieurs cas de violences et de mauvais traitements en détention ont été signalés.

11. Les attaques dont sont victimes les défenseuses des droits humains sont très loin d'être toutes signalées et les données sont anonymisées dans les statistiques officielles de l'ONU. En général, les femmes sont beaucoup plus susceptibles que les hommes d'être la cible de violences sexuelles et fondées sur le genre et de faire l'objet d'agressions verbales, de surveillance et de cyberviolence. Si tous les militants sont la cible de diffamations, de campagnes de dénigrement et de discours de haine, en ligne ou non, les attaques contre les défenseuses des droits humains visent généralement leur comportement personnel, leur conduite morale ou leur vie sexuelle. Les défenseuses et défenseurs de la santé sexuelle et reproductive et des droits connexes font face à une stigmatisation et à une violence extraordinaires, leur travail étant souvent perçu comme menaçant les normes sociales et les normes de genre traditionnelles. Une législation restrictive quant aux informations et aux services relatifs à la santé sexuelle et procréative peut amplifier ces risques. Ceux qui attaquent les militantes ou militants des droits des femmes sont souvent enhardis par des lois discriminatoires. Les personnes qui militent pour les droits des lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres, queers et intersexes peuvent être spécifiquement ciblées pour leur militantisme ainsi que pour leur identité de genre, leur orientation sexuelle ou leurs caractéristiques sexuelles. Certaines défenseuses des droits humains, notamment les femmes handicapées, sont particulièrement exposées au risque de se

voir diagnostiquer des troubles psychologiques inexistantes et d'être placées de force dans des établissements psychiatriques pour les réduire au silence<sup>3</sup>.

12. Depuis 2018, plus d'un tiers des intervenantes invitées à s'adresser au Conseil de sécurité et assistées par le Groupe de travail des ONG sur les femmes et la paix et la sécurité ont fait l'objet de représailles et d'intimidations. Lorsque l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) a interrogé les représentantes de la société civile intervenues devant le Conseil entre janvier 2021 et mai 2022, 9 des 32 personnes interrogées ont fait état de représailles. Une femme a rapporté qu'une personne qui l'avait aidée à préparer son exposé avait été arrêtée, détenue et battue et qu'elles avaient toutes deux dû quitter leur pays. À ce jour, elle n'est pas en mesure de poursuivre son travail dans le domaine des droits humains en raison des risques élevés pour sa sécurité personnelle. Une éminente défenseuse des droits des femmes a rapporté qu'après son exposé, le Gouvernement de son pays avait diffusé à la télévision et sur les médias sociaux un film dans lequel son père et une personne avec qui elle travaillait avaient été contraints de la diffamer. Toutes les personnes interrogées n'avaient pas procédé à une évaluation des risques ni à une planification de la protection avant la réunion, et c'est souvent la société civile qui s'en était chargée plutôt que l'ONU ou le membre du Conseil de sécurité invitant. L'élaboration par le HCDH de documents d'orientation visant à limiter les représailles contre des intervenantes et intervenants de la société civile et la formation d'un groupe informel d'États Membres sur cette question sont des mesures bienvenues.

13. Les défenseuses des droits humains qui se trouvent dans des situations de crise et de conflit n'ont qu'un accès limité aux financements. Pour remédier à ce problème, le Fonds pour les femmes, la paix et l'action humanitaire a créé cette année un guichet de financement pour les défenseuses des droits humains, qui a déjà commencé à fournir une assistance logistique directe aux défenseuses des droits humains en danger. Il convient qu'un financement rapide et flexible issu d'une série de fonds et d'autres sources soit mis à disposition des organisations spécialisées dans la protection des défenseurs des droits humains, les organisations de la société civile restant la source d'aide la plus fiable pour les militantes et militants en danger.

14. Les rapports trimestriels des opérations de paix jouent un rôle important dans la transmission au Conseil de sécurité d'informations sur les violations et atteintes dirigées contre les défenseuses des droits humains. En 2021, 14 opérations de paix ont fait rapport au Conseil de sécurité sur les violences visant les défenseurs des droits humains. Les rapports de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie contiennent systématiquement des données ventilées par sexe sur le nombre de défenseurs des droits humains tués, en plus d'intégrer des considérations de genre dans l'analyse des conditions de sécurité et dans les recommandations. Ils précisent également quand les dirigeants de certains groupes ethniques ou de la communauté lesbienne, gay, bisexuelle, transgenre, queer et intersexe sont visés, ce qui devrait devenir la norme pour tous les rapports sur les opérations de paix.

15. Au-delà de la rédaction de rapports, les entités des Nations Unies doivent prendre toutes les mesures possibles pour protéger les défenseuses des droits humains et leur activité. Il s'agit notamment de prendre des mesures immédiates pour faire face aux menaces nouvelles. Ces dernières années, l'ONU a émis des condamnations publiques, effectué des visites auprès de défenseuses des droits humains en danger afin d'atténuer leur stigmatisation, facilité la création de réseaux de défenseuses des

---

<sup>3</sup> Analyse d'une consultation d'experts organisée par ONU-Femmes, le HCDH et le Groupe de travail des ONG sur les femmes et la paix et la sécurité (10-12 janvier 2022). Voir aussi « Défenseuses des droits humains et défenseurs des droits des femmes ; le HCDH, les droits des femmes et l'égalité des genres », [www.ohchr.org/fr/women/women-human-rights-defenders](http://www.ohchr.org/fr/women/women-human-rights-defenders).

droits humains et appuyé le développement de politiques et de lois en faveur d'une meilleure protection. En Libye, elle s'est mise en relation avec des entreprises de médias sociaux afin de lutter contre la désinformation et les discours de haine ciblant les militantes ou militants des droits des femmes. En Colombie, au moins 4 000 dirigeantes ont bénéficié l'année dernière de stratégies de protection élaborées dans le cadre d'un programme d'ONU-Femmes destiné à soutenir les défenseuses des droits humains, et 499 personnes ont reçu l'aide de six fonds d'urgence. À Khartoum, le HCDH a rendu visite à une éminente défenseuse des droits humains qui avait été détenue et placée à l'isolement pendant deux semaines ; celle-ci a été libérée sous caution trois jours après cette visite. Néanmoins, les équipes de pays des Nations Unies et les opérations de paix doivent investir davantage dans la prévention et être prêtes à fournir des évaluations des risques et à mettre en œuvre une approche plus coordonnée et des protocoles systématiques lorsque leur appui est nécessaire.

16. Dans les situations où les défenseuses des droits humains sont en danger immédiat, les stratégies d'appui et les dispositifs d'intervention de la communauté internationale sont encore inadaptés et insuffisamment développés, comme l'ont montré les évacuations d'Afghanistan après la prise du pouvoir par les Taliban en août 2021. De nombreuses tâches essentielles ont été laissées aux organisations de la société civile, qui ont dressé des listes de femmes en danger, mis ces femmes en relation avec les États Membres et avec les autres opérateurs de vols d'évacuation et organisé leur passage en toute sécurité vers l'aéroport, voire organisé elles-mêmes les vols d'évacuation. Les mauvaises conditions de sécurité ont dissuadé de nombreuses militantes d'essayer d'accéder à l'aéroport et beaucoup n'ont pas voulu partir sans leur famille. On a signalé que des militantes avaient été tuées ou arrêtées alors qu'elles attendaient d'être évacuées. Des entretiens avec des membres de la société civile et avec des Afghanes ont également révélé que de nombreux programmes de réinstallation donnaient la préférence aux personnes qui soutenaient l'armée plutôt qu'à celles qui consolidaient la paix et faisaient progresser les droits humains et la démocratie, favorisant ainsi les hommes. La plupart des demandes de visa ne peuvent être traitées qu'à partir d'un pays tiers, mais souvent les femmes ne disposent pas des ressources financières nécessaires pour obtenir des documents de voyage pour elles-mêmes et leur famille. L'obligation d'être accompagnée par des proches de sexe masculin a également compliqué les demandes de passeport et le voyage, en particulier pour les femmes célibataires et les veuves. Beaucoup de celles qui ont réussi à se rendre dans des pays voisins vivent dans des conditions épouvantables en attendant d'obtenir un visa et risquent d'être renvoyées en Afghanistan.

17. Plusieurs États Membres ont apporté leur aide à l'évacuation et à la réinstallation de milliers de femmes afghanes, dont des défenseuses des droits humains et d'anciennes femmes politiques, juges, journalistes et autres. Le Canada, par exemple, a mis en place un programme Femmes en péril à l'intention des réfugiées, et d'autres pays accordent le droit d'asile en priorité aux défenseurs et défenseuses des droits humains. Certains pays ont indiqué qu'environ la moitié des personnes évacuées et bénéficiaires du droit d'asile étaient des femmes. Cependant, nombre d'entre elles ont encore du mal à s'orienter dans les démarches administratives, à se procurer des moyens de subsistance et à trouver comment continuer leur travail.

18. Des mesures concrètes d'aide aux défenseurs et défenseuses des droits humains et aux militantes et militants des droits des femmes doivent consister à accélérer et faciliter l'approbation des demandes d'asile, de relogement temporaire ou de statut de personne protégée motivées par des persécutions liées au genre, à mettre à disposition un financement rapide et flexible pour la protection des bâtisseuses de la paix et des défenseuses des droits humains dans les cas particuliers urgents et à prendre toutes les mesures nécessaires pour renforcer la sécurité numérique et

physique, en fonction du contexte et des besoins des personnes concernées, et en consultation avec celles-ci et avec les membres de la société civile.

19. Avant tout, un soutien politique cohérent, visible et explicite aux militantes et à leurs activités est un facteur essentiel de prévention des attaques contre elles. Faire des compromis quant à la participation ou à la visibilité des femmes ne les met pas plus en sécurité. Au contraire : refuser de leur faire de la place ou de leur accorder des financements pour des raisons de sécurité enhardit les agresseurs et valide leurs tactiques.

### **III. Le point sur les progrès, les lacunes et les défis liés au programme pour les femmes et la paix et la sécurité : tendances et questions nouvelles**

#### **A. Faire progresser l'égalité des genres et la participation véritable des femmes aux processus de paix et aux transitions politiques**

20. « [L]’histoire moderne du Soudan est pleine d’accords de paix qui ont échoué parce qu’ils excluaient les femmes », a déclaré la Directrice régionale de l’Initiative stratégique pour les femmes dans la Corne de l’Afrique, Hala Al-Karib, lors de l’exposé sur le Soudan qu’elle a présenté au Conseil de sécurité le 13 septembre 2021. « Nous devons tirer les leçons de nos erreurs passées, sans quoi nous risquons de les répéter. » La quasi-totalité des plus de 200 femmes de la société civile qui sont intervenues devant le Conseil de sécurité à ce jour ont fait des déclarations similaires sur l’exclusion des femmes et demandent qu’elles puissent participer directement et formellement à toutes les étapes des processus de paix.

21. Comme l’a indiqué le Secrétaire général dans son appel à l’action en faveur des droits humains, il est nécessaire de prendre des mesures concrètes pour surmonter les obstacles qui s’opposent de longue date à la participation directe des femmes aux processus de paix et aux processus politiques et accélérer cette participation. Cela exige des efforts concertés et de bonne foi de la part des Envoyés spéciaux et Envoyées spéciales du Secrétaire général, des coordonnateurs et coordonnatrices résident(e)s, des conseillers et conseillères, des représentants et représentantes et de leurs équipes. Il s’agit également de dialoguer activement avec les groupes de femmes et les organisations de la société civile dirigées par des femmes, d’intégrer les questions de genre dans l’analyse politique et l’analyse des conflits, et de mettre en place des mesures spécifiques visant à garantir l’égalité des femmes dans ces processus.

22. Des réunions de haut niveau lors desquelles il est question de la conception et de l’accompagnement de processus inclusifs continuent d’être organisées par le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix. Elles sont l’occasion de repérer les mesures qui ont le plus d’effet dans chaque contexte et de renforcer l’intégration des questions de genre dans l’ensemble des activités des missions<sup>4</sup>. Par exemple, la Mission intégrée des Nations Unies pour l’assistance à la transition au Soudan (MINUATS) a profité de sa réunion stratégique de haut niveau de 2022 pour aborder les questions des processus de sélection et de la représentation des femmes dans la prochaine phase du processus politique facilité par la Mission.

<sup>4</sup> Voir S/2019/800 et la résolution 2493 (2019) du Conseil de sécurité. En 2021, des réunions de suivi ont eu lieu sur les discussions internationales de Genève et le Yémen et, en 2022, sur le Soudan et la République arabe syrienne.

23. En 2021, les femmes ont participé en tant que négociatrices ou déléguées de parties belligérantes<sup>5</sup> à tous les processus de paix dirigés ou codirigés par l'ONU<sup>6</sup>. Toutefois, la représentation des femmes s'est élevée à 19 %, contre 23 % en 2020. À Chypre, le dirigeant chypriote grec et le dirigeant chypriote turc ont convenu le 15 janvier 2022 d'un « plan d'action sur les moyens d'assurer la participation pleine, égale et véritable des femmes au processus de règlement ou à un processus ultérieur de règlement ». Lors du lancement de ce plan trois mois plus tard, l'un et l'autre dirigeant se sont engagés à ce qu'au moins 30 % des délégués participant aux comités techniques soient des femmes. Toutefois, de nombreux obstacles subsistent. Devant le Conseil de sécurité, les intervenantes de la société civile ont souligné comment les hommes au pouvoir pouvaient, dans certains cas, s'opposer activement à l'inclusion. Au Yémen, l'Envoyé spécial du Secrétaire général avait proposé que des sièges soient réservés aux femmes yéménites et que ces sièges soient inaccessibles. Mais les sièges réservés ont été refusés à ce moment-là par les parties et il n'y a toujours pas de femmes parmi les membres des comités formés dans le cadre du processus de paix. L'absence des femmes était également patente dans les processus non dirigés par l'ONU. Par exemple, en avril 2022, il n'y avait aucune femme parmi la trentaine de représentants des groupes armés de la République démocratique du Congo qui ont participé aux consultations de Nairobi. Lors des pourparlers pour la paix au Tchad qui ont eu lieu à Doha en 2022, il n'y avait qu'une seule femme parmi plus de 50 participants.

24. L'ONU a continué à prendre des mesures de nature à donner l'exemple. Parallèlement à une forte augmentation générale du nombre de femmes qui dirigent les efforts menés par les missions pour trouver des solutions politiques aux crises, les femmes ont contribué en tant que médiatrices principales à deux des cinq processus en cours dirigés ou codirigés par l'ONU (les discussions internationales de Genève et le dialogue libyen). En 2021, les femmes représentaient 43 % du personnel des équipes d'appui à la médiation de l'ONU<sup>7</sup>. Cependant, la promotion de l'égalité des genres relève de la responsabilité de l'ensemble du personnel et requiert la capacité de mener une analyse des questions de genre de qualité, deux éléments essentiels afin d'éclairer les initiatives en faveur de l'égalité des genres et de s'assurer qu'elles sont prioritaires et soutenues à toutes les étapes des processus de paix. De plus, un dialogue transparent et régulier avec les organisations de femmes et les mouvements féministes est essentiel pour mobiliser en faveur d'une paix qui donne la priorité à la participation, à la protection et aux droits des femmes. En 2021, les cinq processus de paix en cours dirigés ou codirigés par l'ONU ont bénéficié de consultations auprès d'organisations de la société civile et de leurs compétences en matière de genre. En Papouasie-Nouvelle-Guinée, la Présidente de la Fédération des femmes de Bougainville a été invitée à faire partie de l'équipe de négociation de Bougainville pour les pourparlers de paix menés sous l'égide de l'ONU.

25. Le fait d'inclure des femmes ne garantit pas en soi que les questions de genre seront intégrées dans le processus. C'est pourquoi l'ONU prend des mesures pour fournir une expertise en matière de genre et renforcer les contributions des militantes et militantes des droits des femmes. Au Soudan, la MINUATS a contribué à ce qu'une équipe de cinq observatrices, composée d'expertes en matière de genre, soit constituée et présente dans les négociations de 2021 entre le Gouvernement de

<sup>5</sup> En 2021, les femmes étaient représentées dans 14 des 18 délégations des parties au conflit (77,8 %). Ce chiffre est à comparer avec 8 des 13 parties au conflit en 2020 (61,5 %), 13 des 27 délégations en 2019 (48,1 %) et 14 des 19 délégations en 2018 (73,7 %).

<sup>6</sup> En 2021, l'ONU a codirigé cinq processus de paix : Bougainville, Chypre, discussions internationales de Genève, Libye (Forum de dialogue politique interlibyen et Commission militaire mixte) et République arabe syrienne (Commission constitutionnelle).

<sup>7</sup> Depuis 2012, il y a des femmes dans toutes les équipes d'appui à la médiation de l'ONU.

transition du Soudan et le Mouvement populaire de libération du Soudan-Nord-faction Abdelaziz Hélou. L'intégration des questions de genre s'est faite en encourageant un objectif minimum de 40 % dans les délégations des parties, ainsi qu'en consultant et convoquant divers défenseurs et défenseuses des droits des femmes et en faisant en sorte qu'ils participent aux affaires politiques, et en apportant des compétences en matière de genre à l'équipe de médiation pour le Soudan. En plus d'appeler à ce que des femmes soient présentes dans les délégations participant aux pourparlers intrasoudanais lancés en mai 2022, la MINUATS a accompagné la démarche de Soudanaises qui ont formé un groupe autonome de défense des droits des femmes, composé de 22 femmes de toutes les régions du Soudan, afin de négocier dans des conditions d'égalité avec toutes les autres délégations. Au Mali, l'Union africaine et l'ONU ont soutenu l'engagement des femmes dans les efforts de médiation régionale pendant la transition politique, notamment en animant des réunions entre le Réseau des femmes d'influence en Afrique et les chefs d'État du Ghana et du Sénégal, qui ont influencé les décisions prises par la suite par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest.

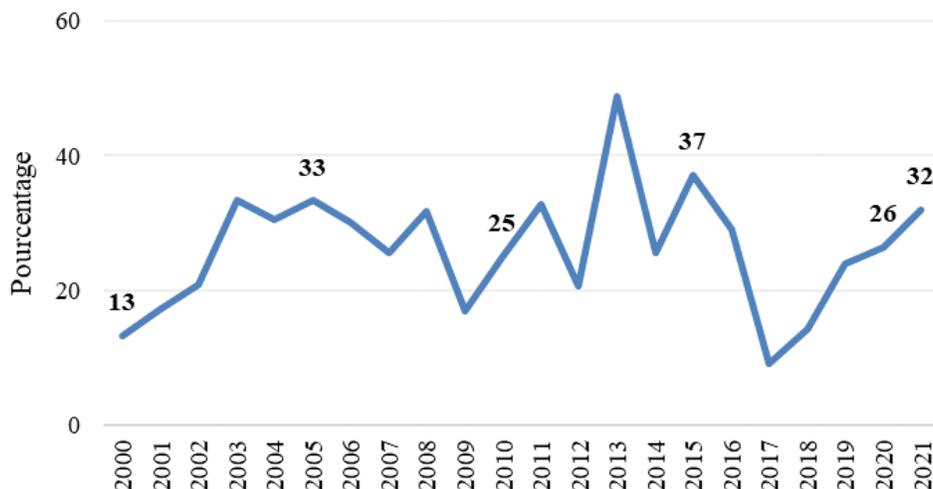
26. En 2021, on trouvait des dispositions faisant référence aux femmes, aux filles et au genre dans 8 accords de paix sur 25 (32 %), un chiffre en augmentation par rapport aux 26 % de 2020 (fig. I), mais à peine supérieur à la moyenne des deux dernières décennies. Par ailleurs, il existe une grande diversité d'un accord à l'autre quant aux questions abordées et à leur portée. Le stade où en est l'accord ou le type d'accord, l'intervention de l'ONU en tant que tierce partie, la participation des femmes et de la société civile aux processus de paix ainsi que la durée du conflit sont autant de facteurs qui jouent un rôle dans l'intégration de références au genre dans les accords de paix<sup>8</sup>. En particulier, en 2021, on trouvait des dispositions détaillées sur le genre dans des accords locaux tels que l'accord Action pour la paix Lou Nuer-Dinka Bor-Murle de Jongleï (Soudan du Sud), où les dispositions semblaient largement ancrées dans le contexte des processus de médiation communautaire qui les avaient précédés. L'accord de Jongleï comptait également parmi les signataires trois représentantes des femmes, signant au nom de leurs communautés<sup>9</sup>. La Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) a soutenu les femmes du territoire d'Irumu en Ituri (République démocratique du Congo) dans leur participation au dialogue qui a débouché sur un accord de paix local historique entre les communautés birou et hima.

---

<sup>8</sup> Laura Wise, « Peace agreements with a gender perspective are still an exception, not the rule », blog Women, Peace and Security de la London School of Economics, 18 juin 2021 ; Agathe Christien, « What has happened to gender provisions in peace agreements? », Georgetown Institute for Women, Peace and Security, 2 mars 2020.

<sup>9</sup> Laura Wise et Anna Asproni, « Gender Perspectives in peace agreements: time for a new approach? », 21 juillet 2022. Disponible à l'adresse : <https://peacerep.org/2022/07/21/gender-perspectives-in-peace-agreements-new-approach/>.

Figure I  
**Pourcentage d'accords de paix comportant des dispositions faisant référence aux femmes, aux filles et au genre, 2000-2021**



Source : PA-X Peace Agreements Database (2022), v. 6. Université d'Édimbourg, consulté en juin 2022.

27. La qualité d'un accord de paix se mesure à sa mise en œuvre et à sa capacité à produire des effets positifs dans la vie quotidienne des populations. La participation véritable des femmes à la phase de mise en œuvre, notamment à la conception et au fonctionnement de mécanismes spécifiques, est essentielle et doit être défendue plus fermement. Au Mali, le 2 septembre 2022, 15 femmes supplémentaires ont été nommées au Comité de suivi de l'Accord (trois femmes) et à ses sous-comités (12 femmes), ce qui a fait passer de 31 % à 38 % le pourcentage de femmes siégeant à ce Comité, après des incitations de la part du Conseil de sécurité, de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) et des organisations de femmes maliennes. Une telle action coordonnée et concertée de promotion de la participation des femmes devrait être une pratique courante dans tous les processus appuyés par l'ONU.

28. Le soutien des organisations régionales et des États Membres à la participation égale et véritable des femmes aux processus de paix a augmenté. Les exemples vont des appels explicites à la représentation et à la participation des femmes, lancés par les principaux acteurs de la médiation pour la paix, à l'élargissement des réseaux régionaux et nationaux de médiatrices et à leur participation aux processus de règlement des conflits, en passant par l'action concertée du Pacte sur les femmes, la paix et la sécurité et l'action humanitaire et de l'initiative « Engagement 2025 ». Cependant, les femmes et les organisations locales de la société civile continuent de se heurter à d'énormes obstacles structurels et pratiques. Le guichet d'intervention d'urgence du Fonds pour les femmes, la paix et l'action humanitaire consacré à la participation des femmes aux processus de paix et à la mise en œuvre des accords de paix, établi en réponse directe aux directives émises par le Secrétaire général en 2019, constitue un outil concret qui permet de lever certains de ces obstacles. À ce jour, le guichet d'intervention d'urgence a apporté un financement ciblé et flexible à 32 organisations de la société civile dans des pays tels que l'Afghanistan, le Cameroun, l'Éthiopie, le Guatemala, le Mali, la République arabe syrienne et le Soudan du Sud.

## **B. Maintien de la paix et opérations de paix tenant compte des questions de genre**

29. Le fait de définir le programme pour les femmes et la paix et la sécurité comme une priorité dans l'Action pour le maintien de la paix du Secrétaire général et dans les mandats des opérations de maintien de la paix a un effet mesurable, qui est renforcé par une forte action de mobilisation et de sensibilisation auprès des acteurs politiques associée à une compétence accrue en matière de genre, par les analyses et par des mécanismes de responsabilité effective fondés sur les données. Les priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité sont intégrées dans le plan Action pour le maintien de la paix Plus, qui est le plan de mise en œuvre actuel de l'initiative Action pour le maintien de la paix.

30. La Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) a contribué à augmenter la représentation des femmes dans les comités locaux pour la paix et la réconciliation, qui est passée de 21 % en 2020 à 34 % en 2021. Au Mali, la MINUSMA a appuyé la participation des femmes à la transition politique par l'intermédiaire de centres de crise tenus par des femmes. Les femmes ont joué un rôle central dans le dialogue national qui s'est tenu en décembre 2021. C'est ainsi que la loi sur la parité a été intégrée dans la loi électorale révisée en juin 2022. Les partenariats entre les Missions et les organisations de femmes de la société civile ont joué un rôle essentiel dans l'obtention d'un tel résultat. Au Soudan du Sud, 48 % des personnes participant aux négociations de paix locales appuyées par la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) étaient des femmes.

31. Pour améliorer la protection des femmes, la MONUSCO a soutenu la participation des femmes aux dialogues intercommunautaires grâce à des réseaux locaux de femmes et renforcé le rôle des femmes dans les réseaux d'alerte locale et les comités locaux de protection. L'action de protection des civils menée par la Mission et les forces de sécurité locales tient de plus en plus compte des questions de genre depuis qu'elle est éclairée par une cartographie des menaces et des risques établie par les femmes. Le Groupe de l'administration pénitentiaire de la Mission a appuyé la construction de quartiers pour femmes dans 9 des 11 prisons prioritaires de la République démocratique du Congo, privilégiant l'amélioration de la prise en compte des besoins en soins de santé des détenues. Au Sahara occidental, le Service de la lutte antimines a formé l'équipe de femmes sahraouies chargée de la lutte antimines, qui à son tour a sensibilisé des milliers de personnes aux risques liés aux engins explosifs et à la prévention de la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19). Au Soudan du Sud, la MINUSS et ses partenaires ont facilité la libération de 36 femmes, 39 filles et 45 garçons qui avaient été enlevés dans le cadre de violences intercommunautaires et aidé à rechercher et réunir les familles. À Abyei, la composante Police de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA) a mis en place un bureau de lutte contre la violence fondée sur le genre et désigné des personnes référentes dans plusieurs endroits, ce qui a entraîné une augmentation de 80 % des signalements de ce type de violence. La Mission continue de travailler avec les communautés misseriya et ngok dinka afin que celles-ci incluent davantage de femmes dans leurs mécanismes de prise de décision et incitent les chefs traditionnels à proscrire les pratiques traditionnelles préjudiciables. Onze femmes ont été nommées aux tribunaux traditionnels de la communauté ngok dinka et une femme au tribunal conjoint des communautés misseriya et ngok dinka à Amiet ; les femmes représentent plus d'un quart des bénévoles dans les 34 comités locaux de protection. Leur participation aux conférences de paix reste toutefois inférieure à 10 %.

32. L'ONU a continué d'aider à la conception de processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration inclusifs et tenant compte des questions de genre, ainsi que de projets de lutte contre la violence de proximité. Dans plusieurs opérations de paix, on a défini que lesdits projets devaient bénéficier à un quota minimum de femmes et encouragé l'adoption de critères de participation aux processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration qui tiennent compte des questions de genre. Dans les projets de lutte contre la violence de proximité et dans les processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration, le pourcentage de femmes bénéficiaires varie. Au Mali, 50 % des bénéficiaires des projets de lutte contre la violence de proximité étaient des femmes, contre seulement 23 % en République démocratique du Congo. En Colombie, 74 % des ex-combattantes participent à des projets productifs, bien qu'elles fassent toujours face à des difficultés liées à un manque d'inclusion dans la prise de décision et à une augmentation de la charge des soins.

33. La participation pleine, égale et véritable des femmes dans toutes les opérations améliore l'exécution des mandats. Dans le Territoire palestinien occupé, une équipe exclusivement féminine de neutralisation des explosifs et munitions a été dépêchée pour nettoyer 30 sites, dont des abris d'urgence, des écoles et des centres médicaux, après des frappes aériennes qui ont eu lieu lors de la montée de la violence entre Israël et les factions militantes dans la bande de Gaza en mai 2021. Toutes les écoles, sauf deux, ont pu rouvrir dans les sept jours qui ont suivi le cessez-le-feu. En 2021, 60 % du personnel recruté pour mettre en œuvre les projets du Service de la lutte antimines était féminin, et les opérations au Mali sont dirigées par une femme, une première historique dans ce secteur. Dans les Kivus (République démocratique du Congo), le déploiement d'équipes de liaison féminines a facilité la communication entre les populations locales et la Mission et permis de mieux répondre aux violences sexuelles liées aux conflits. En atteignant une quasi-parité dans les déploiements, le programme des Volontaires des Nations Unies a contribué à augmenter la représentation des femmes dans les opérations de paix. Cependant, les missions de maintien de la paix ne sont pas sur la bonne voie pour atteindre la parité d'ici 2028 à tous les niveaux, et les difficultés pour recruter du personnel féminin et le retenir persistent.

34. La sous-représentation des femmes dans la composante militaire des opérations multilatérales demeure criante. Cela souligne l'importance des efforts de réforme du secteur de la sécurité qui sont à faire, allant de l'évaluation des obstacles aux quotas de genre, en passant par la révision des règles en matière de ressources humaines et de recrutement et l'abrogation des lois discriminatoires. Pour combler le manque de données, l'ONU prévoit d'élaborer un rapport sur l'égalité des genres et le statut des femmes dans les secteurs de la défense dans le monde. Dans plusieurs contextes, les missions des Nations Unies continuent de faire pression en faveur d'une plus grande représentation des femmes dans les forces de sécurité des pays hôtes. En République centrafricaine, les femmes représentent désormais plus de 25 % des effectifs de la police nationale et près de 16 % de ceux de la gendarmerie. En Haïti, le taux de représentation des femmes dans les forces de police a augmenté de 21 %. Toutefois, la représentation des femmes dans les organes de décision qui négocient et appliquent les dispositions des accords de paix relatives au secteur de la sécurité reste très faible : moins de 9 % au Mali et aucune représentation en Libye, pour ne citer que quelques exemples. Ce déséquilibre a de profonds effets sur la culture institutionnelle des forces de sécurité dans le monde entier.

### **C. Protéger et promouvoir les droits et le rôle mobilisateur des femmes et des filles en situation de conflit et d'urgence humanitaire**

35. La forte détérioration de la sécurité cause d'immenses souffrances aux femmes et aux filles dans les pays touchés par les conflits. En Afghanistan, le nombre de personnes dans le besoin devrait doubler en un an. De nombreuses familles brûlent leurs biens pour rester au chaud pendant les nuits d'hiver et, dans certains cas, vendent leurs filles en mariage ou à des trafiquants d'êtres humains en échange de nourriture. Au Myanmar, après le coup d'État, le nombre de personnes ayant besoin d'une aide humanitaire et d'une protection est passé de 1 à 14,4 millions et la moitié de la population du pays se trouve désormais sous le seuil de pauvreté. Les secteurs où les femmes sont majoritaires ou jouent un rôle de premier plan, comme l'industrie du vêtement, le secteur hôtelier et la fonction publique, ont été parmi les plus touchés. De nombreuses filles ont abandonné l'école et pourraient ne jamais y retourner. Le nombre de Soudanaises et de Soudanais souffrant de faim aiguë devrait doubler cette année, alors que la crise humanitaire qui s'aggrave pèse de façon disproportionnée sur les femmes, dont la majorité travaille dans l'agriculture et le secteur informel.

36. Au Mali, les cas de violence sexuelle se sont accrus de 40 % par rapport à 2020. Au Burkina Faso, l'insécurité alimentaire était quatre fois plus élevée en 2021 qu'en 2020 et la violence contre les femmes et les filles a fortement augmenté. La guerre en Ukraine a provoqué le plus grand mouvement de réfugiés en Europe depuis la Seconde Guerre mondiale. Femmes et enfants étant majoritaires parmi ces personnes déplacées, les pays d'accueil et la communauté internationale tentent de faire face aux risques élevés de trafic et d'exploitation sexuelle ainsi qu'aux besoins en matière de soins de santé reproductive. D'après les estimations, 265 000 femmes étaient enceintes en Ukraine en février 2022 et certaines des premières images de la guerre montrent des femmes accouchant dans des abris anti-bombes ou évacuées des maternités.

37. En République démocratique du Congo, le nombre de personnes en situation d'insécurité alimentaire aiguë est passé de 15,6 millions à 27 millions en 2021. Un tiers des cas de violence sexuelle liée à un conflit en 2021 y ont été répertoriés. Quelque 80 % des Syriennes et des Syriens ont désormais besoin d'une aide humanitaire. Les femmes et les filles sont particulièrement touchées par la crise de l'eau dans le nord et le nord-est de la République arabe syrienne, car elles représentent 70 % de la main-d'œuvre agricole. En outre, plus de 25 % des ménages syriens sont dirigés par des femmes, qui sont plus exposées à l'insécurité alimentaire ou plus à même d'acheter de la nourriture à crédit. De plus en plus de femmes enceintes souffrent d'anémie et de malnutrition et de nombreux bébés meurent faute de couveuses ou de ressources financières suffisantes pour rémunérer les infirmières et les sages-femmes. La prévalence du mariage d'enfants, de la violence entre partenaires intimes et même du suicide chez les femmes et les filles a continué de s'accroître. À l'échelle mondiale, la proportion de femmes âgées de 20 à 24 ans qui ont été mariées ou en concubinage avant l'âge de 18 ans est de 19,5 %<sup>10</sup>. Dans certains pays fragiles et touchés par des conflits, comme la République centrafricaine ou le Tchad, la prévalence du mariage d'enfants est trois fois supérieure à la moyenne mondiale.

<sup>10</sup> Données de 2021 ou de la dernière année pour laquelle des données sont disponibles. Source : Base de données des indicateurs des objectifs mondiaux de développement durable, consultée en juillet 2022.

38. Au Yémen, les femmes enceintes ne peuvent pas accéder dans des conditions de sécurité aux soins prénatals et maternels d'urgence et une femme meurt en couches toutes les deux heures de causes évitables. Les femmes yéménites rationnent ce qu'elles mangent afin de pouvoir donner plus de nourriture à leurs enfants. Elles sont également majoritaires parmi les premiers intervenants locaux qui fournissent une aide humanitaire à leurs communautés, alors même qu'elles sont confrontées à des restrictions croissantes en matière de mobilité et à l'obligation d'être accompagnées d'un parent masculin, en particulier dans le Nord. En Haïti, les femmes ont représenté environ un tiers des victimes d'enlèvement lors d'une récente vague de violences liées aux bandes organisées. La situation économique désastreuse du Liban a plongé plus de 82 % de la population dans la pauvreté. Le contrôle des naissances, la contraception et les tests de dépistage, entre autres, devenant trop chers pour de nombreux jeunes adultes, on observe une vague de grossesses non désirées, d'infections sexuellement transmissibles et d'avortements à risque.

39. Au niveau mondial, 60 % des décès maternels évitables surviennent dans des situations de conflit et de déplacement. La santé et les droits sexuels et reproductifs revêtent une importance fondamentale pour la liberté de choix et la capacité des femmes et des filles de contribuer à la paix et à la sécurité. Les atteintes à ces droits sont alarmantes car la multiplication des restrictions applicables aux services de santé reproductive et les difficultés d'accès à ces services ne feront qu'entraîner une hausse des avortements à risque, l'une des principales causes de décès maternels. Ces derniers mois, il y a eu des reculs, mais aussi des avancées, en Colombie par exemple.

40. En 2021, l'ONU a confirmé près de 3 300 cas de violences sexuelles liées à des conflits, soit 800 de plus que l'année précédente. Dans son rapport annuel sur les violences sexuelles liées aux conflits (S/2022/272), le Secrétaire général présente une liste de 49 parties soupçonnées sérieusement de se livrer systématiquement à des actes de viol ou d'autres formes de violence sexuelle, ou d'en être responsables, dans des situations de conflit armé dont le Conseil de sécurité est saisi, et signale que plus de 70 % d'entre elles sont inscrites sur cette liste depuis cinq ans ou plus, sans action corrective. Il fait état en outre d'une politique de ciblage des femmes dans la vie publique, qui consiste à utiliser les violences sexuelles et les menaces comme stratégie pour les réduire au silence, les humilier et les discréditer, mettant en évidence le lien inextricable entre la protection et la participation. Huit ans après l'attaque de Sinjar par l'État islamique d'Iraq et du Levant<sup>11</sup> (Daech)<sup>12</sup>, 200 000 Yazidis continuent d'être déplacés dans des camps situés à quelques heures seulement de leur patrie, 2 800 femmes et enfants sont toujours en captivité et la vente en ligne de femmes yazidis se poursuit. En Libye, des violences sexuelles liées au conflit ont continué d'être signalées dans les centres de détention, notamment à l'encontre de cinq jeunes Somaliennes dans le centre de détention de Shara' al-Zawiyah à Tripoli, qui ont finalement été remises aux soins du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) après une action résolue de la part de l'ONU. Au Soudan du Sud, des centaines d'hommes non identifiés ont mené une attaque contre le camp de réfugiés Nuer dans le comté de Yei en 2021, au cours de laquelle un centre de santé géré par une organisation non gouvernementale a été vandalisé et au moins 19 femmes et filles ont été agressées sexuellement en public, puis sauvagement tuées. En Éthiopie, il ressort de nombreuses observations faites par des organisations non gouvernementales et dans le cadre d'une enquête conjointe de l'ONU et de la Commission éthiopienne des droits humains que ces atrocités ont été utilisées comme tactique de guerre par les parties au conflit armé.

<sup>11</sup> Figurant dans la liste sous le nom d'Al-Qaida en Iraq (QDe.115).

<sup>12</sup> En application de la résolution 75/291 de l'Assemblée générale.

41. En 2022, dans un rapport spécial (S/2022/77), le Secrétaire général a souligné les enjeux politiques, sécuritaires et humanitaires particuliers auxquels sont confrontés les survivantes qui tombent enceintes à la suite de violences sexuelles liées à un conflit et leurs enfants nés de viols en temps de guerre. Parmi les enjeux à relever, on peut citer les lois discriminatoires et les normes sociales négatives, la plus grande vulnérabilité face à la traite d'êtres humains favorisée par les situations de conflit ainsi que l'association perçue des femmes enceintes, des survivant(e)s et de leurs enfants avec l'ennemi, ce qui exacerbe leur stigmatisation et les met en danger. Le Secrétaire général a invité les États à faire en sorte que les femmes aient les mêmes droits que les hommes pour ce qui est de la transmission de la nationalité aux enfants, conformément aux dispositions de l'article 9 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, et à veiller à ce qu'une assistance multisectorielle complète et de qualité soit fournie aux survivantes de violences sexuelles, notamment pour garantir leurs droits en matière de santé sexuelle et reproductive, y compris la possibilité d'interrompre dans des conditions de sécurité toute grossesse résultant d'un viol.

42. Les viols et autres formes de violence sexuelle contre les enfants dans les situations de conflit ont augmenté de 20 % en 2021, 98 % des survivants étant des filles. Cette situation s'inscrit dans une tendance inquiétante à la multiplication des violations à l'encontre des filles en général, et pas seulement des violences sexuelles, mais aussi des enlèvements, des meurtres et des mutilations. En 2021, un enfant victime sur trois était une fille. À peine un an plus tôt, la proportion était d'un sur quatre (S/2022/493).

43. Dans ce contexte, l'action menée par l'ONU et ses partenaires humanitaires pour répondre aux défis urgents auxquels font face les femmes et les filles, dans toute leur diversité, dans les domaines de la santé, de l'activité économique, de l'éducation et du bien-être social est plus déterminante que jamais. Pour que les femmes et les filles aient un accès immédiat aux soins de santé sexuelle et reproductive et aux services visant à prévenir la violence sexiste et y répondre, il faut à la fois des financements et un appui politique. Cet appui est également essentiel pour donner la priorité aux ménages dirigés par des femmes et aux femmes enceintes et allaitantes dans la fourniture d'aides sous la forme de denrées alimentaires, d'espèces et de bons d'achat ainsi que d'autres aides directes. L'accès aux services vitaux non seulement est insuffisant, mais pâtit directement des conflits. En Ukraine, avant le 24 février 2022, 20 lieux de prestation de services médicaux et maternités fournissaient une assistance aux survivant(e)s de violences sexistes, avec le soutien du Fonds des Nations Unies pour la population. Moins de deux mois plus tard, seules neuf de ces installations étaient opérationnelles, en raison des dommages causés par les hostilités et du manque de personnel.

44. Il est indispensable d'investir davantage dans les organisations locales de femmes dans le cadre des interventions humanitaires et de s'engager sérieusement à faire participer les femmes à la prise de décision, et pas seulement à la prestation de services. De 2020 à 2021, la participation des femmes aux structures de direction et de gestion dans les contextes impliquant des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays a reculé. Toutefois, une implication accrue des organisations locales dirigées par des femmes dans la planification humanitaire a été signalée dans plusieurs contextes, notamment dans le Territoire palestinien occupé, en Éthiopie, en Iraq, au Yémen, au Myanmar et en République arabe syrienne. Après la prise du pouvoir par les Taliban en Afghanistan, le premier haut fonctionnaire de l'ONU à rencontrer les autorités de facto a été le Coordonnateur des secours d'urgence, qui a insisté sur le fait que les travailleuses humanitaires devaient être autorisées à intervenir et à se déplacer librement, une demande qui a été répétée dans

les résolutions et déclarations ultérieures du Conseil de sécurité<sup>13</sup>. Pour faire face à cette situation, l'équipe de pays pour l'action humanitaire en Afghanistan a mis en place un groupe consultatif de femmes afghanes afin de fournir des conseils adaptés au contexte. Des problèmes d'accès similaires sont également observés dans de nombreuses autres situations d'urgence humanitaire. Au Yémen, les houthistes (qui se font également appeler Ansar Allah) interfèrent avec la distribution de l'aide humanitaire, notamment en tentant de modifier les listes de bénéficiaires, de déterminer les emplacements géographiques ou d'influer sur la sélection des partenaires, ce qui nuit souvent à l'accès des femmes et des filles à l'aide. Il est donc d'autant plus important que les organisations dirigées par des femmes jouent clairement un rôle dans l'approche sectorielle de l'aide humanitaire et qu'elles participent systématiquement aux efforts communautaires et participatifs. En 2021, seuls 9 % de tous les partenaires recevant des ressources des fonds de financement communs basés dans les pays étaient des organisations dirigées par des femmes. Il s'agit d'une amélioration par rapport aux années précédentes, mais il faut faire davantage dans ce domaine.

#### **D. Désarmement et maîtrise des armements**

45. Au cours de l'année écoulée, les liens entre la communauté du désarmement et la communauté pour les femmes et la paix et la sécurité ont été renforcés en réponse à la montée en flèche des dépenses militaires au détriment de la sécurité humaine. Le risque d'utilisation d'une arme nucléaire est aujourd'hui plus élevé qu'il ne l'a jamais été depuis trois décennies et, une fois de plus, la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération nucléaire n'est pas parvenue à un accord en août 2022. Le cyberspace et l'espace extra-atmosphérique apparaissent comme des domaines de conflit potentiels, les préoccupations relatives à l'utilisation d'armes biologiques et chimiques s'intensifient et l'autonomie croissante des systèmes d'armement pose de nouveaux défis, dont la discussion ou le traitement s'accompagne rarement d'une analyse suffisante de la dimension de genre.

46. Aux termes du Traité sur le commerce des armes, les États parties doivent, lors de leur évaluation, tenir compte du risque que des armes classiques exportées puissent servir à commettre des actes graves de violence sexiste avant d'autoriser l'exportation de ces armes et de leurs munitions<sup>14</sup>. Cependant, on manque de données sur l'application par les États des critères d'évaluation du risque. Selon le vœu de certains États membres, l'opposition à l'utilisation d'un langage inclusif dans les forums de désarmement et les plans et politiques nationaux perdure. Néanmoins, les organes de désarmement, de non-prolifération et de maîtrise des armements, tels que les septième et huitième réunions biennales des États sur le Programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects, ont abouti à des résultats contenant un langage progressif sur la politique de genre et soulignant les liens avec le programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Le dernier rapport sur la mise en œuvre du Programme d'action montre que 62 % des États ayant répondu aux questions relatives à l'égalité femmes-hommes indiquent que les considérations de genre ont été incluses dans les processus d'élaboration des politiques, de planification et de mise en œuvre<sup>15</sup>.

<sup>13</sup> Voir, par exemple, le communiqué de presse du Conseil de sécurité du 24 mai 2022 sur la situation en Afghanistan (SC/14902).

<sup>14</sup> Traité sur le commerce des armes, article 7.4.

<sup>15</sup> Bureau des affaires de désarmement de l'ONU, Global implementation status of the Programme of Action. Disponible à l'adresse suivante : <https://smallarms.un-arm.org/statistics>.

47. Actuellement, moins de la moitié de tous les plans d'action nationaux prévoient des mesures spécifiques sur la question de la maîtrise des armements, malgré l'importance de cette question pour la réalisation du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Sur les 13 États lançant de nouveaux plans d'action nationaux en 2021, seuls l'Allemagne, la France, le Kazakhstan, le Mexique et l'Ouganda font référence au désarmement, à la non-prolifération ou à la maîtrise des armements<sup>16</sup>.

48. Dans les forums multilatéraux sur le désarmement, d'importantes lacunes persistent. Par exemple, seul un délégué sur quatre prenant la parole lors des réunions de la Première Commission (désarmement et sécurité internationale) au cours de la soixante-seizième session de l'Assemblée générale était une femme. La Haute-Représentante pour les affaires de désarmement a lancé une politique actualisée en matière de genre (2021-2025) pour le Bureau des affaires de désarmement de l'ONU et défend systématiquement la parité et l'inclusion des femmes dans les forums multilatéraux, les groupes d'experts et les groupes de discussion. Les femmes restent largement sous-représentées dans de nombreux domaines liés à l'armement, notamment le contrôle technique des armements<sup>17</sup>, et seuls 12 % des ministres de la défense dans le monde sont des femmes<sup>18</sup>.

## E. Participation et représentation politiques

49. La participation politique équilibrée et le partage du pouvoir entre les femmes et les hommes dans la prise de décision est un objectif convenu au niveau international, un droit humain et une priorité fermement établie dans Notre programme commun. Toutefois, la réalisation de la parité femmes-hommes aux postes pourvus par voie d'élection ou de nomination dans le monde reste loin d'être acquise, les progrès étant entravés par des obstacles structurels, une discrimination systémique et un manque de volonté politique. Dans plusieurs pays, des acteurs militaires et des groupes extrémistes violents ont pris le pouvoir par la force, menaçant les droits des femmes et les progrès en matière d'égalité des sexes. Il est alarmant de constater que la violence et les attaques contre les femmes dans la vie publique sont en augmentation<sup>19</sup>. La mission indépendante d'établissement des faits sur la Libye a consacré une section entière de son rapport de mars 2022<sup>20</sup> à la série d'assassinats, d'enlèvements et d'attaques dont sont victimes les femmes politiques et les militantes ainsi qu'à l'effet dissuasif que cela exerce sur leur participation à la vie publique. Au début de l'année, la Ministre d'État libyenne chargée des affaires féminines a fait l'objet de menaces et d'attaques verbales haineuses généralisées.

50. Les données sur la participation et la représentation politiques des femmes font apparaître peu de changement. Les femmes représentent 26 % des parlementaires dans le monde et 21 % dans les pays touchés par un conflit ou sortant d'un conflit.

<sup>16</sup> Réseau des points de contact sur les femmes et la paix et la sécurité, Carte mondiale des plans d'action nationaux adoptés. Disponible à l'adresse suivante : <https://wpsfocalpointsnetwork.org/resources/>.

<sup>17</sup> Hana Salama et Emma Bjertén-Günther, *Women Managing Weapons: Perspectives for Increasing Women's Meaningful Participation in Weapons and Ammunition Management* (Genève, Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR), 2021).

<sup>18</sup> Groupe de la réforme du secteur de la sécurité de l'ONU. Base de données sur les femmes occupant des postes de ministre de la défense, 2021. Base de données établie à partir d'informations accessibles au public.

<sup>19</sup> Voir, par exemple, Sam Jones, « Violence targeting women in politics on the rise, new ACLED data show », 8 décembre 2021, ACLED ; Union interparlementaire, « Le sexisme et la violence contre les femmes sont largement répandus dans les parlements africains selon un nouveau rapport de l'UIP », 23 novembre 2021.

<sup>20</sup> [https://www.ohchr.org/sites/default/files/2022-03/A\\_HRC\\_49\\_4\\_AUV.pdf](https://www.ohchr.org/sites/default/files/2022-03/A_HRC_49_4_AUV.pdf).

Leur représentation aux postes locaux est plus élevée qu'au niveau national, les femmes occupant 34 % des sièges électifs dans les organes délibérants locaux à l'échelle mondiale et 22 % dans les pays touchés par un conflit ou sortant d'un conflit. En juillet 2022, les femmes n'étaient chefs d'État ou de gouvernement que dans 27 pays.

51. Les mesures temporaires spéciales, y compris les quotas de genre, restent l'outil le plus efficace pour augmenter ou maintenir la proportion de femmes candidates et élues. Dans les pays touchés par un conflit ou sortant d'un conflit où des quotas de genre ont été instaurés par la loi, la représentation des femmes au parlement s'élève à 24 %, contre moins de 18 % dans les pays où ces quotas ne s'appliquent pas. Au niveau local, où des quotas de genre ont été introduits par la loi, la représentation des femmes est de 27 %, contre 11 % dans les pays sans quotas. L'ONU s'emploie plus systématiquement à encourager les États Membres à recourir à des mesures temporaires spéciales pour promouvoir la participation politique des femmes, conformément à l'appel à l'action en faveur des droits humains lancé par le Secrétaire général. La situation en République centrafricaine et en Somalie montre que les quotas ne sont souvent pas atteints, malgré les efforts importants déployés par la société civile et l'ONU. Toutefois, lorsqu'ils sont bien respectés, ils peuvent contribuer à susciter des changements importants, comme en témoigne la plus large représentation acquise par les femmes colombiennes et irakiennes lors des dernières élections. Bien qu'aucun des cinq projets de loi proposant des quotas de genre au Liban pour les élections parlementaires de 2022 n'ait été adopté, ces propositions montrent une certaine dynamique en faveur d'une participation accrue des femmes à la vie publique : trois partis politiques ont désormais adopté des quotas internes.

52. Des mesures telles que les nominations ciblées continuent d'être sous-utilisées pour faire progresser la représentation des femmes aux postes de direction dans l'administration. Les femmes ne représentent que 22 % des ministres dans le monde et 18 % dans les pays en conflit ou sortant d'un conflit. Des tendances similaires sont observées pour les groupes de travail chargés d'étudier des questions hautement prioritaires. Par exemple, dans les pays touchés par des conflits, les femmes ne représentaient que 16 % des membres des groupes de travail sur la COVID-19<sup>21</sup>. Cette insuffisance générale de représentation au niveau national se reflète dans les structures décisionnelles des organismes intergouvernementaux. Par exemple, seules 26 femmes représentantes permanentes ont siégé au Conseil de sécurité entre 1946 et 2022<sup>22</sup>.

53. Une évaluation du soutien apporté dans le cadre des opérations de paix aux processus électoraux et aux transitions politiques<sup>23</sup> a révélé que des obstacles structurels entravent systématiquement la participation égale des femmes à la vie publique et politique, les dissuadant de se rendre aux urnes ou de mener des campagnes victorieuses. L'insécurité et la violence politique ciblant les femmes se sont inscrites sur une tendance à la hausse ou sont restées élevées, notamment à l'approche des élections, malgré les efforts croissants déployés pour prévenir les menaces et y répondre. L'évaluation a notamment révélé que des activités de participation axées sur les femmes et sur la paix et la sécurité avaient un effet positif et statistiquement significatif sur le taux de candidature des femmes. Dans le cadre des opérations de paix, plusieurs pays ont reçu une aide pour prévenir les violences électorales fondées sur le genre et y répondre. En Iraq, à l'approche des élections de 2021, l'ONU a contribué à l'élaboration d'un nouveau code de conduite électoral qui

<sup>21</sup> Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), COVID-19 Global Gender Response Tracker database, disponible à l'adresse suivante : <https://data.undp.org/gendertracker/>.

<sup>22</sup> Données réunies par <http://www.SCProcedure.org>.

<sup>23</sup> Bureau des services de contrôle interne, Rapports d'inspection et d'évaluation.

traitait de la diffamation et de la violence sexiste visant les femmes candidates et a soutenu les efforts visant à lutter contre la violence sexiste et les discours de haine pendant la campagne électorale, notamment en mettant en place des lignes d'assistance téléphonique, en désignant un juge spécialisé pour traiter les incidents, en incriminant les cyberattaques et en assurant la protection des femmes candidates.

## **F. Reprise économique et accès aux ressources**

54. La participation des femmes à la relance économique est un élément essentiel dans la recherche de la paix et de la prospérité. Les gouvernements, les institutions financières internationales et le secteur privé ont tous connaissance des statistiques souvent citées sur l'incidence de plusieurs milliards de dollars que les disparités entre les femmes et les hommes dans la population active ou les conséquences de la violence et de la discrimination à l'égard des femmes ont sur le produit intérieur brut (PIB). Pourtant, ces problèmes persistent et se sont amplifiés avec la pandémie. En 2022, pour 100 hommes âgés de 25 à 35 ans, 124 femmes vivent dans l'extrême pauvreté.

55. En Afghanistan, l'emploi des femmes s'est effondré depuis la prise du pouvoir par les Taliban, ce qui a entraîné une perte immédiate de pas moins de 5 % du PIB du pays. Au Yémen, il ressort des estimations que l'autonomisation des femmes et, en particulier, la réduction des écarts entre les sexes dans la population active et dans l'éducation, seraient les facteurs ayant le plus fort impact sur l'économie, améliorant le PIB par habitant de près de 30 % d'ici à 2050. Pourtant, le taux d'activité des femmes se situe au niveau incroyablement bas de moins de 10 %, peu de femmes yéménites possèdent un compte bancaire et les acteurs armés continuent d'imposer des restrictions à leurs mouvements et à leurs activités. En Haïti, où plus de 45 % des ménages sont dirigés par des femmes, 24 % des femmes ont perdu leur emploi après le début de la pandémie de COVID-19, contre 15 % des hommes. Les industries extractives continuent d'occuper une place déterminante dans les efforts de relance de l'économie après la guerre et les grands programmes de reconstruction privilégient les secteurs dominés par les hommes.

56. Certaines initiatives visent à inverser ces tendances. En Colombie, les femmes représentent une part importante des participants aux programmes de substitution des cultures illicites et de distribution de titres de propriété rurale dans le cadre de la mise en œuvre de l'accord de paix. Au Niger, grâce à l'appui du Fonds pour la consolidation de la paix, il a été possible d'augmenter le nombre de femmes dans les commissions foncières dans les régions de Dosso et de Maradi. En Iraq, les banques réservent 25 % des prêts commerciaux aux femmes chefs d'entreprise, alors que le Népal accorde aux femmes des exonérations sur les taxes foncières et des prêts gratuits ou à faible taux d'intérêt. Au Soudan du Sud, la Banque mondiale a annoncé l'octroi d'une subvention de 70 millions de dollars pour financer des programmes d'autonomisation sociale et économique en faveur des femmes et des filles.

## **G. État de droit et accès des femmes à la justice**

57. Deux décennies après l'enlèvement et les sévices sexuels infligés à la journaliste colombienne Jineth Bedoya, la Cour interaméricaine des droits de l'homme a rendu un arrêt historique, déclarant la Colombie responsable de l'enlèvement, du viol et de la torture de la journaliste en 2000. La Cour a ordonné au Gouvernement d'enquêter, de poursuivre et de punir les responsables et de protéger toutes les femmes journalistes. Ce cas montre comment les institutions nationales, régionales et internationales de défense des droits humains constituent une voie importante vers la

justice, la vérité et les réparations pour les femmes et les filles victimes de violations liées à des conflits.

58. Au niveau national, en 2021, 70 % des pays touchés par des conflits examinés avaient des institutions nationales des droits de l'homme entièrement ou partiellement conformes aux Principes de Paris. Moins d'un tiers de ces institutions étaient dirigées par des femmes. Au niveau international, les enquêtes mandatées par le Conseil des droits de l'homme ont toutes bénéficié d'une expertise spécifique en matière de violence sexuelle et sexiste et d'analyse sexospécifique des violations des droits humains, grâce à un partenariat entre ONU-Femmes, le HCDH et l'organisation non gouvernementale Justice Rapid Response.

59. Au cours de la période considérée, des progrès notables ont été réalisés en matière de justice pénale pour les crimes et les violations commis à l'encontre des femmes et des filles dans les contextes de conflit. Un tribunal allemand a condamné Anwar R., ancien haut responsable des services de renseignement syriens, à la réclusion à perpétuité, car il a été reconnu coupable d'avoir co-perpétré des crimes contre l'humanité, notamment des actes de torture, des viols et des violences sexuelles aggravées<sup>24</sup>. Un autre tribunal allemand a prononcé la toute première condamnation d'un membre de Daech pour crime de génocide. Cette condamnation était fondée sur le cas d'une fillette yazidie de cinq ans qui avait été réduite en esclavage et achetée aux côtés de sa mère, puis que l'on avait laissé mourir enchaînée dans une chaleur de 50 degrés à Falloujah<sup>25</sup>. Au Guatemala, un tribunal a reconnu cinq anciens membres des patrouilles paramilitaires coupables d'esclavage domestique, de viols et d'autres formes de violence sexuelle commises à l'encontre de femmes autochtones Maya Achi au début des années 1980. Le tribunal a également prononcé 12 mesures de réparation individuelles et collectives, dont une compensation économique pour les victimes, la mise en place de dispensaires dans les communautés des survivant(e)s et des excuses publiques du Ministre de la défense<sup>26</sup>. Au Soudan du Sud, avec l'appui de l'ONU, le premier tribunal spécialisé dans les violences sexuelles et sexistes a été inauguré. Afin de promouvoir l'établissement des responsabilités, la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit a mis à disposition le document intitulé Dispositions législatives types et directives concernant les enquêtes et les poursuites relatives aux violences sexuelles commises en période de conflit<sup>27</sup>. ONU-Femmes a également mis au point une boîte à outils sur les moyens de mettre en évidence les persécutions sexistes dans les conflits et les atrocités commises à l'intention de ceux qui établissent la documentation, réalisent des enquêtes et statuent sur les affaires<sup>28</sup>.

60. Les femmes jouent un rôle essentiel dans le façonnement des institutions de l'État de droit, que ce soit en tant que décideurs, en tant que défenseurs de la justice ou en tant que victimes-survivantes accédant à la justice. En novembre 2021,

<sup>24</sup> ONU Info, « Conviction of top Syrian intelligence official 'a landmark leap forward' », 13 janvier 2022.

<sup>25</sup> Relief Web, « Le Conseiller spécial de l'UNITAD, Christian Ritscher, se félicite de la condamnation historique d'un membre de Daech pour génocide », 30 novembre 2021.

<sup>26</sup> Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, « La Représentante spéciale, Pramila Patten, se félicite du verdict historique rendu au Guatemala en matière de violences sexuelles ».

<sup>27</sup> Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, « Dispositions législatives types et directives concernant les enquêtes et les poursuites relatives aux violences sexuelles commises en période de conflit », 18 juin 2021.

<sup>28</sup> « Identifying gender persecution in conflict and atrocities: a toolkit for documenters, investigators, prosecutors and adjudicators of crimes against humanity », décembre 2021, UN-Women, Human Rights and Gender Justice Clinic City University of New York, Madre.

Hilary Charlesworth a été élue pour occuper un poste vacant à la Cour internationale de Justice et est devenue la cinquième femme à occuper ce poste sur 110 juges au cours des 76 dernières années. Le rôle mobilisateur des victimes-survivantes dans les processus de justice peut être particulièrement puissant. Au Guatemala, le rôle joué par les femmes autochtones dans l'affaire Sepur Zarco a incité d'autres femmes à se manifester et à entamer un parcours vers la justice. En Gambie, le témoignage de Toufah Jallow devant la Commission Vérité, Réconciliation et Réparations, sur les violences sexuelles qu'elle a subies de la part de l'ancien président, a déclenché un mouvement national de lutte contre la violence envers les femmes et les filles. Les femmes colombiennes ont joué un rôle énorme dans l'aboutissement des travaux de la Commission vérité en juin 2022, avec un rapport historique dont un chapitre est consacré aux femmes et aux personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres, intersexes et queers.

61. Entre le 1<sup>er</sup> mai 2020 et le 31 décembre 2021, plus de 36 000 femmes ont pu accéder à la justice dans 12 pays dans le cadre d'un partenariat entre le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et ONU-Femmes. L'Équipe d'experts de l'état de droit et des questions touchant les violences sexuelles commises en période de conflit a apporté un appui direct aux États Membres pour remédier aux lacunes en matière d'établissement des responsabilités, notamment au moyen de missions en République démocratique du Congo et en Libye. Les programmes communs des entités des Nations Unies dans les pays touchés par les conflits ont également cherché à répondre aux disparités entre les sexes dans le domaine de la justice. Par exemple, en Somalie, le Programme commun pour la justice a œuvré en faveur de l'établissement de mécanismes alternatifs de règlement des différends afin d'améliorer l'accès à la justice des femmes issues de groupes marginalisés.

## H. Prévenir et combattre le terrorisme et l'extrémisme violent

62. Le lien significatif entre la misogynie et le terrorisme ou l'extrémisme violent est encore souvent négligé dans les ripostes mises en place. La misogynie fait partie intégrante de l'idéologie et de l'identité politique de la plupart des groupes et individus terroristes et extrémistes violents et elle se manifeste dans leur propagande, leurs tactiques de recrutement et souvent leurs victimes. Dans la province septentrionale de Cabo Delgado, au Mozambique, plus de 600 femmes et filles ont été enlevées par des groupes armés liés à Daech depuis 2018, certaines ayant été libérées après le paiement d'une rançon et d'autres secourues par les forces mozambicaines et régionales, tandis que les autres sont toujours portées disparues, très probablement réduites en esclavage sexuel par les membres des groupes<sup>29</sup>. Les groupes terroristes et extrémistes violents restent très actifs dans le centre et le nord du Mali. Ils imposent souvent des règles concernant les femmes et utilisent des menaces et des tactiques de terreur pour les faire respecter. Ces tactiques comprennent l'enlèvement et le viol de femmes ou le meurtre de pères refusant de donner leurs filles à leurs combattants en échange de leur protection. Outre la persécution des femmes politiquement actives, les houthistes (qui se font également appeler Ansar Allah) au Yémen ont arrêté et violé des femmes qui refusaient de participer à leurs cours d'endoctrinement et ont détenu et torturé des personnes en raison de leur orientation sexuelle et de leur identité de genre.

63. L'infrastructure et la législation antiterroristes en pleine expansion sont toutefois souvent utilisées contre les organisations de la société civile, les défenseuses et défenseurs des droits humains et les journalistes. Depuis 2019, la Rapporteuse

<sup>29</sup> Human Rights Watch, « Mozambique : des centaines de femmes et de filles enlevées », 7 décembre 2021.

spéciale sur la promotion et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans la lutte contre le terrorisme est intervenue dans plus de 119 cas dans 20 pays au nom de femmes défenseurs des droits humains ciblées sous couvert de lutte contre le terrorisme. Entre 2001 et 2018, 140 pays ont adopté une législation antiterroriste. Cinquante-huit pour cent des poursuites engagées contre des défenseuses et des défenseurs des droits humains dans ces pays l'ont été en vertu de cette législation (A/HRC/40/52). En octobre 2021, le Gouvernement israélien a désigné six organisations palestiniennes comme organisations terroristes en vertu de la loi antiterroriste de 2016, dont l'Union des comités de femmes palestiniennes. En novembre 2021, plusieurs procédures spéciales des Nations Unies ont écrit au Gouvernement de la République bolivarienne du Venezuela pour exprimer leur inquiétude quant à l'impact présumé d'un ensemble de réglementations visant l'enregistrement, le contrôle et le financement du secteur de la société civile, notamment sous le couvert de la lutte contre le financement du terrorisme, et l'impact particulier sur les organisations de femmes. Dans la plupart de ses résolutions relatives à la lutte contre le terrorisme, le Conseil de sécurité réaffirme que les États Membres doivent veiller à ce que toute mesure prise pour combattre le terrorisme soit conforme à toutes les obligations qui leur incombent en vertu du droit international, en particulier le droit international des droits de l'homme, le droit international des réfugiés et le droit international humanitaire.

## I. Les changements climatique et leurs conséquences sur la paix et la sécurité

64. Il est de plus en plus évident que les femmes et les filles sont touchées de manière distincte et disproportionnée par la plus grande menace de notre époque : la crise climatique<sup>30</sup>. À sa soixante-sixième session, la Commission de la condition de la femme a reconnu que « les changements climatiques, la dégradation de l'environnement et les catastrophes [avaient] des effets disproportionnés sur toutes les femmes et les filles se trouvant dans des situations de conflit et d'après conflit et dans des situations d'urgence humanitaire »<sup>31</sup>.

65. Les entités des Nations Unies ont amélioré leur capacité d'évaluer les risques différenciés associés aux changements climatiques et à l'insécurité et d'y répondre. Un cours interdisciplinaire en ligne<sup>32</sup> a été lancé cette année, qui fournit des orientations en accès libre pour mener des analyses et concevoir des programmes qui placent l'égalité des sexes au centre de l'action climatique et de la consolidation de la paix.

66. Des efforts continus sont nécessaires pour que la prise de conscience et l'acquisition de connaissances puissent se transformer en actions collectives et urgentes. Les recherches montrent que le financement de l'action climatique représente en moyenne 2,1 dollars par personne dans les États extrêmement fragiles, contre 161,7 dollars dans les États non fragiles<sup>33</sup>. Pour les femmes, ce montant est encore plus faible. La prise en compte de la dimension de genre dans la sécurité climatique constitue une avancée qui permet au Fonds vert pour le climat, au Fonds pour l'environnement mondial, aux Fonds d'investissement climatique et au Fonds

<sup>30</sup> Adrien Detges et autres, *10 Insights on Climate Impacts and Peace: A Summary of What We Know* (Adelphi et Potsdam Institute for Climate Impact Research, 2020).

<sup>31</sup> E/CN.6/2022/L.7.

<sup>32</sup> Cours en ligne en accès libre sur le genre et l'environnement. Disponible à l'adresse suivante : <https://unccelearn.org/course/view.php?id=39&page=overview>.

<sup>33</sup> PNUD, « Climate finance for sustaining peace: making climate finance work for conflict-affected and fragile contexts », 2021, New York.

d'adaptation d'envisager une incidence plus importante grâce à des financements tenant compte de cette problématique dans les contextes fragiles.

67. Les organisations et réseaux de femmes intègrent de plus en plus l'analyse des risques climatiques dans leurs travaux. Les groupes féministes locaux du Pacifique, par exemple, fournissent des conseils au Réseau de sécurité climatique du Pacifique, qui aide les décideurs à mettre en évidence et à évaluer les risques régionaux et nationaux en matière de sécurité climatique et à y faire face. Un appui plus important doit être fourni aux organisations locales pour garantir que ces connaissances et cette expertise servent de base aux politiques, plans et programmes pertinents.

68. Les violences exercées contre les activistes de l'environnement, parmi lesquels figurent des autochtones et des membres de communautés locales ou de groupes minoritaires, sont très préoccupantes. La condamnation en 2021 d'un ancien président d'une société hydroélectrique à financement international, Desa, pour son rôle dans le meurtre de Berta Cáceres, une militante écologiste autochtone du Honduras, a constitué un exemple important, quoique rare, d'établissement des responsabilités. L'ONU doit faire davantage pour soutenir l'action des activistes de l'environnement dans les milieux fragiles. Par exemple, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, ONU-Femmes et d'autres partenaires ont apporté leur soutien à des militantes écologistes protégeant la rivière Atrato – un axe vital pour les communautés locales du département de Chocó en Colombie – contre la pollution et l'utilisation abusive.

69. Une transition durable vers l'abandon des combustibles fossiles est notre prochain grand défi. Les stratégies, politiques et réglementations de transition offrent l'occasion – et imposent même l'obligation – de s'attaquer à l'injustice sociale, à la marginalisation et aux conflits longtemps associés à l'extraction de ressources énergétiques. La large participation des femmes à tous les niveaux de décision, y compris la conception et la mise en œuvre des plans de transition énergétique, est essentielle pour parvenir à un avenir pacifique, juste et inclusif.

## **IV. Action menée pour concrétiser les engagements en faveur des femmes et de la paix et de la sécurité**

### **A. Planifier l'action et suivre les résultats aux niveaux national et régional**

70. Les plans d'action nationaux ont continué de constituer pour les pays des outils essentiels propres à donner la priorité aux femmes et à la paix et à la sécurité dans la politique intérieure et étrangère. Dix-sept ans après la première demande formulée à cet égard par le Conseil de sécurité, plus de 100 pays et territoires ont adopté un plan d'action national<sup>34</sup>. Les Émirats arabes unis, le Kazakhstan, le Malawi, le Mexique et le Pérou ont adopté leur premier plan d'action en 2021, suivis par le Maroc et l'Uruguay en 2022, ce qui porte le nombre à 103. Plusieurs pays ont renouvelé des plans venus à expiration et un plus grand nombre d'États ont pris conscience de l'importance qu'il y avait à traiter dans ces instruments la discrimination multiple, y compris les droits des minorités, des autochtones et des migrants.

<sup>34</sup> Réseau de personnes référentes pour les femmes et la paix et la sécurité, carte mondiale des plans d'action nationaux adoptés. Peut être consultée à l'adresse suivante : <https://wpsfocalpointsnetwork.org/resources/>.

71. Les plans d'action devraient être révisés et alignés sur les autres plans, politiques et stratégies traitant de la paix et de la sécurité et des droits fondamentaux des femmes. Les 91 membres du réseau de personnes référentes pour les femmes et la paix et la sécurité, dont la réunion annuelle s'est tenue à Genève en mai, avec la Suisse et l'Afrique du Sud à la coprésidence, ont publié un communiqué commun<sup>35</sup>, dans lequel a été reconnue « la nécessité d'établir une synergie avec les plans et les stratégies qui traitent des interventions d'urgence et humanitaires, des réfugiés et des personnes déplacées, du changement climatique, de la jeunesse, de la paix et de la sécurité, de la lutte contre toutes les formes d'extrémisme et de radicalisation, des divers trafics, des impacts différenciés selon le genre des armes légères et de petit calibre, et les systèmes d'alerte précoce tenant compte de la problématique du genre ». De la même façon, les politiques étrangères féministes devraient faire progresser les priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité et présenter des corrélations évidentes avec les plans d'action nationaux. Neuf pays, à savoir l'Allemagne, le Canada, le Chili, l'Espagne, la France, le Luxembourg, le Mexique, les Pays-Bas et la Suède ont établi ou annoncé une politique étrangère féministe.

72. Alors que 85 % des plans d'action nationaux sont dotés d'un dispositif de suivi et d'indicateurs, l'évaluation et l'appréhension des effets de leur mise en œuvre demeurent des points faibles pour la plupart. Pour nombre d'entre eux, les progrès continuent d'être suivis par le niveau de l'activité plutôt que par le niveau d'impact et les résultats<sup>36</sup>. Il faut intégrer les indicateurs d'impact dans les dispositifs de suivi et renforcer les capacités en ce qui concerne la collecte de données, le suivi et la communication d'informations, l'objectif étant de favoriser l'application du principe de responsabilité. Le succès des plans d'action nationaux et des politiques féministes doit être mesuré par les effets produits sur le bien-être de toutes les femmes et les filles, une évaluation majeure pour le bon état général de la société et le caractère pacifique des États et des groupes humains.

73. Les organisations régionales peuvent jouer un rôle important pour ce qui est de renforcer le suivi et la communication d'informations relatives aux engagements pris en faveur des femmes et de la paix et de la sécurité. Douze organisations régionales et sous-régionales se sont dotées de plans d'action et de stratégies concernant les femmes et la paix et la sécurité et il est prévu que l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est en fasse de même. Le Bureau de l'Envoyée spéciale du Président de la Commission de l'Union africaine pour les femmes, la paix et la sécurité apporte aux États membres de l'Union africaine une assistance technique et un appui au renforcement des capacités, ce qui lui permet de suivre les progrès accomplis dans la région au moyen du Cadre continental de résultats de l'organisation. Au niveau local, ONU-Femmes et les organisations de la société civile telles que Global Network of Women Peacebuilders et Coalition for Action on 1325 ont continué d'appuyer le développement de plans d'action locaux pour traduire sur le plan local les politiques mondiales et nationales et les engagements pris en faveur des femmes et de la paix et de la sécurité.

74. En juillet 2022, les coalitions d'action de Génération égalité et le Pacte sur les femmes, la paix et la sécurité et l'action humanitaire ont compté une année de mise en œuvre. Au 30 septembre 2022, 184 signataires<sup>37</sup> s'étaient associés à la mission du Pacte, dont le dispositif de suivi continuera de mesurer le rythme et l'avancée des progrès et fournira un outil permettant de saisir des possibilités de collaboration et

<sup>35</sup> Le communiqué commun est disponible à l'adresse suivante : [https://wpsfocalpointsnetwork.org/wp-content/uploads/2022/06/Joint-Communiqué\\_FR.pdf](https://wpsfocalpointsnetwork.org/wp-content/uploads/2022/06/Joint-Communiqu%C3%A9_FR.pdf).

<sup>36</sup> ONU-Femmes, *Corporate evaluation of UN-Women's support to national action plans on women, peace and security*, 2021.

<sup>37</sup> <https://wpscompact.org/signatory-members/>.

d'action commune concernant des questions et des domaines faisant apparaître nettement des lacunes et des difficultés.

75. Les engagements, les outils d'élaboration des politiques et les mécanismes de coordination doivent être pleinement mis en œuvre lorsque l'égalité des genres et les droits fondamentaux des femmes sont en péril. C'est de cette façon que leur efficacité peut être mise à l'épreuve. Les mécanismes relatifs aux droits humains peuvent améliorer l'application du principe de responsabilité, notamment par le suivi des menaces et des attaques visant les défenseurs et défenseuses des droits fondamentaux des femmes dans les contextes de conflit ou de crise. En 2021, plusieurs États ont présenté des rapports et reçu des recommandations dans le cadre de l'examen périodique universel et de la mise en œuvre de leurs obligations au titre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, dont la recommandation générale n° 30 sur les femmes dans la prévention des conflits, les conflits et les situations d'après conflit.

## **B. Leadership, coordination et application du principe de responsabilité à l'Organisation des Nations Unies**

76. L'ONU reste déterminée à atteindre les résultats prévus par les directives de 2019 du Secrétaire général et les objectifs axés sur le futur de 2020 concernant les femmes et la paix et la sécurité ([S/2019/800](#) et [S/2020/946](#)). À cette fin, il est fondamental de réactiver les moyens de mise en œuvre sous-jacents tels que la capacité d'analyse des questions de genre et la collecte de données, la planification tenant compte des questions de genre, les compétences techniques spécialisées y relatives, l'engagement en faveur de la parité, une dotation adéquate en moyens et de solides partenariats, notamment avec les associations de femmes de la société civile.

77. Par l'intermédiaire des organes de décision internes du Secrétaire général, des points de décision supplémentaires ont été adoptés afin de traduire les directives et les autres engagements relatifs à l'égalité des genres en termes opérationnels. Il a été décidé qu'une feuille de résultats dûment confirmés concernant l'égalité des genres serait exigée des titulaires de postes de chef ou de chef adjoint de mission. Tous les hauts responsables des opérations de maintien de la paix et des missions politiques spéciales sont tenus, en application de leur contrat de mission, de favoriser l'application des résolutions ayant trait aux femmes et à la paix et à la sécurité, d'en assurer le suivi, et de tenir compte des questions de genre dans l'ensemble des activités menées. De nombreuses entités des Nations Unies ont lancé de nouveaux plans stratégiques et ont réaffirmé plusieurs engagements pris en faveur de l'égalité des genres et de la mise en œuvre des priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité, les progrès accomplis étant mesurés au moyen d'indicateurs encore plus fiables. Ces mesures serviront à agir dans des domaines où les progrès ont été inégaux, à savoir la cohérence et la finesse de l'analyse des questions de genre, le dialogue véritable, la consultation et les partenariats engagés avec des acteurs de la défense des droits fondamentaux des femmes et des artisans de la paix, ainsi que la mise en vigueur de marqueurs genre et de points de référence financiers.

78. Pour donner suite aux directives de 2019 et pour remplir leur contrat de mission avec le Secrétaire général, un plus grand nombre de hauts responsables adoptent une position plus ferme quant à la mise en œuvre des priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité. Ainsi, lors de sa prise de fonction en 2021, la Chef de la MONUSCO a renforcé l'utilisation des marqueurs genre, a convoqué une réunion de discussion ouverte sur les engagements pris par la Mission au titre de l'égalité des genres et des femmes et de la paix et de la sécurité, et a mis en place une plateforme d'échanges avec les associations de femmes de la société civile. Conformément aux

directives de 2019, le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et le Département des opérations de paix intègrent aux déclarations et aux services de messagerie des hauts responsables les principaux messages diffusés dans l'ensemble du système des Nations Unies ou dans des contextes spécifiques, appelant à accélérer la participation des femmes aux processus politiques et de paix. Davantage d'efforts sont nécessaires, toutefois, pour faire en sorte que tous les dirigeants adoptent une démarche commune à tous les organismes du système et pour améliorer la qualité de ces messages. Ainsi, si les hauts responsables font généralement état de l'existence de consultations avec les groupes de femmes de la société civile, ils sont rares à communiquer des informations sur le fond des discussions et leurs résultats dans les comptes rendus officiels.

79. Dans sa toute première résolution consacrée spécialement aux transitions dans le système des Nations Unies<sup>38</sup>, le Conseil de sécurité a prié le Secrétaire général de veiller à la participation pleine, égale et véritable des femmes et à prévoir une analyse globale et des compétences techniques en matière de questions de genre dans toutes les phases de la planification, de l'exécution et de l'examen de la mission et tout au long du processus de transition. Le nouveau plan de transition de la MONUSCO en est un bon exemple puisqu'il comprend un point de référence spécifique en ce qui concerne les femmes et la paix et la sécurité et que 40 % de ses 83 indicateurs ont trait à des questions de genre. Les contacts noués avec des femmes dirigeantes par les responsables de la mission ont joué un rôle crucial dans l'obtention de ce résultat.

80. La Commission de consolidation de la paix progresse dans la mise en œuvre de sa stratégie relative aux questions de genre, les avancées étant suivies dans le cadre de son plan d'action. En 2021, 20 des 37 réunions de la Commission (54 %) ont bénéficié d'exposés faits par des femmes œuvrant à la consolidation de la paix<sup>39</sup>. En 2021, les trois dossiers de pays candidats à une aide du Fonds pour la consolidation de la paix comprenaient une analyse du conflit tenant compte des questions de genre, contre quatre sur cinq en 2020.

81. Une mise en œuvre efficace requiert des moyens en personnel dédié et des compétences techniques. Parmi les 12 missions de maintien de la paix, 8<sup>40</sup> sont dotées de groupes chargés des questions de genre, ce qui représente un total de 52 spécialistes et conseillères et conseillers pour les questions de genre, mais seulement 4<sup>41</sup> d'entre eux occupent des postes de rang supérieur (P-5). Sur les cinq postes vacants de conseiller(ère) pour les questions de genre dans les missions de maintien de la paix, quatre ont été pourvus en février 2022. Six<sup>42</sup> des chefs des groupes chargés des questions de genre rendent directement compte au chef de mission, ce qui permet un examen stratégique de la question des femmes et de la paix et de la sécurité dans les processus de planification et les stratégies politiques. Le nombre de spécialistes et de coordonnateur(trice)s des questions de genre dans les contingents et la police a augmenté en 2021. Dans les 20 missions politiques spéciales, on a dénombré 148 membres du personnel participant à des activités consistant à fournir des connaissances spécialisées et une aide relatives aux questions de genre, dont 31 conseiller(ère)s à temps plein. Sept missions politiques spéciales disposaient d'un(e) conseiller(ère) principal(e) pour les questions de genre à la classe P-5, la plupart de ces postes ayant été financés par le budget ordinaire. Sur sept

<sup>38</sup> Résolution 2594 (2021) du Conseil de sécurité.

<sup>39</sup> [https://www.un.org/peacebuilding/sites/www.un.org.peacebuilding/files/documents/2021\\_pbc\\_gender\\_strategy\\_and\\_action\\_plan\\_written\\_update\\_0.pdf](https://www.un.org/peacebuilding/sites/www.un.org.peacebuilding/files/documents/2021_pbc_gender_strategy_and_action_plan_written_update_0.pdf).

<sup>40</sup> MINUSS, MINUSMA, MINUSCA, MONUSCO, Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), FISNUA, FINUL et Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP).

<sup>41</sup> MINUSCA, MINUSMA, MONUSCO et MINUSS.

<sup>42</sup> MINUSMA, MINUSCA, MONUSCO, UNFICYP, MINUK et FINUL.

postes vacants de conseiller(ère) pour les questions de genre ou de conseiller(ère) pour la protection des femmes dans les missions politiques spéciales en 2021, quatre postes<sup>43</sup> restaient non pourvus en juillet 2022. Le Projet d'équipe volante de spécialistes de l'égalité des genres du Comité permanent interorganisations a procédé au déploiement de 22 conseiller(ère)s pour les questions de genre en vue d'améliorer les interventions humanitaires. En 2021, ONU-Femmes a appuyé la mise en œuvre d'initiatives axées sur les femmes et la paix et la sécurité dans 76 pays relevant de six cadres régionaux et elle a contribué à l'analyse de conflits tenant compte des questions de genre et à des évaluations rapides touchant à ces questions sur le théâtre de plusieurs conflits et interventions humanitaires.

82. Les difficultés persistent en ce qui concerne la mobilisation des ressources nécessaires au recrutement de conseiller(ère)s principaux(ales) pour les questions de genre et de spécialistes des questions de genre, et des compétences techniques spécifiques aux analystes de données, entre autres. Certaines missions de maintien de la paix et missions politiques spéciales sont parvenues à remédier à ce déficit de capacités en finançant des postes au moyen de ressources extrabudgétaires<sup>44</sup> ou en recourant à du personnel fourni à titre gracieux ou en déplacement<sup>45</sup>. Toutefois, il s'agit souvent de solutions à court terme. Il a été fait état d'expériences similaires dans le déploiement de conseiller(ère)s pour la protection des femmes<sup>46</sup>, et plusieurs autres entités ont indiqué qu'elles rencontraient des problèmes pour assurer un financement adéquat des postes nécessitant des compétences spécifiques comme ceux des spécialistes de la prévention de la violence fondée sur le genre, de l'atténuation des risques et de l'intervention dans les situations de crise humanitaire.

83. L'ONU demeure fermement déterminée à atteindre les objectifs relatifs à la parité dans tout le système. Des progrès notables ont été faits en ce qui concerne la place des femmes aux postes de direction sur le terrain. En juillet 2022, près de la moitié des postes de responsable étaient occupés par des femmes, même si celles-ci étaient plus largement représentées à la fonction de chef adjoint de mission (57 %) qu'à celle de chef de mission (35 %) (fig. II). La disparité observée au niveau de chef de mission est plus importante dans le domaine du maintien de la paix où les quatre missions dirigées par des militaires le sont toutes par des hommes. Des femmes étaient à la tête de 6 des 13 missions politiques spéciales (46 %) et deux femmes occupaient des postes d'envoyée spéciale et d'envoyée spéciale adjointe en décembre 2021. En ce qui concerne les coordonnateurs résidents, 51 % sont des femmes, voire 53 % dans les pays touchés par un conflit. Il n'en reste pas moins qu'à l'heure actuelle, les femmes ne représentent que 32 % du personnel civil des opérations de maintien de la paix, tous niveaux confondus, et que dans certaines missions elles ne représentent qu'un quart du personnel recruté sur le plan international<sup>47</sup>. Il s'agit là de la plus grande disparité qui demeure dans l'Organisation.

<sup>43</sup> MANUA, MANUL, MANUSOM et MINUAAH.

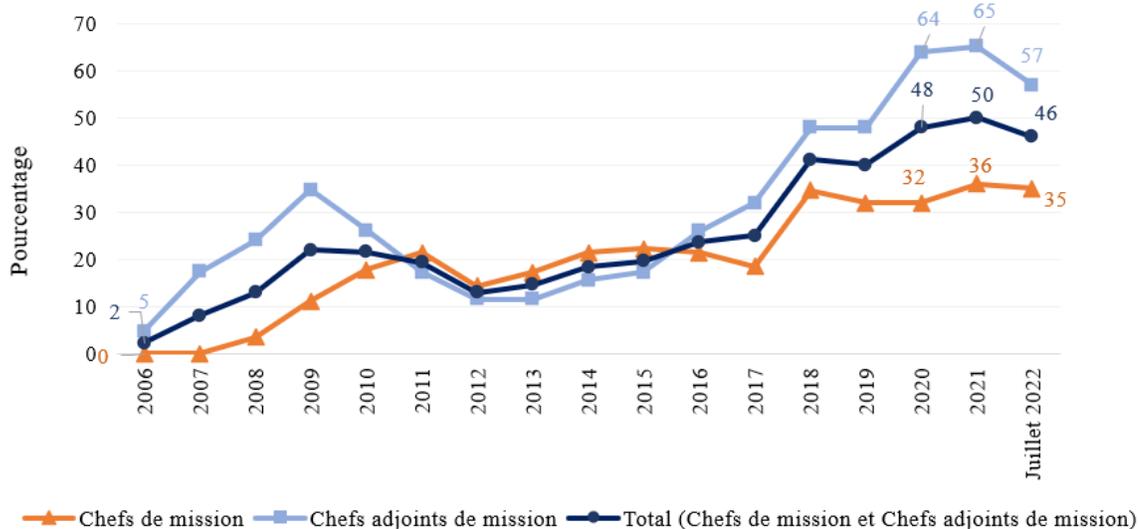
<sup>44</sup> MINUSCA et MINUSMA.

<sup>45</sup> MINUSMA et MONUSCO.

<sup>46</sup> Des conseiller(ère)s pour la protection des femmes sont actuellement affectées dans les missions suivantes : MINUSCA, MINUSMA, MONUSCO, Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI), MINUATS, MINUSS et MANUSOM.

<sup>47</sup> Organisation des Nations Unies, Tableau de bord de la parité des sexes au Secrétariat de l'ONU. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.un.org/gender/fr/content/tableau-de-bord-par-sexe-du-secr%C3%A9tariat-des-nations-unies>.

Figure II  
**Représentation des femmes à la direction des missions des Nations Unies  
 en pourcentage du nombre total de postes, 2006-juillet 2022**

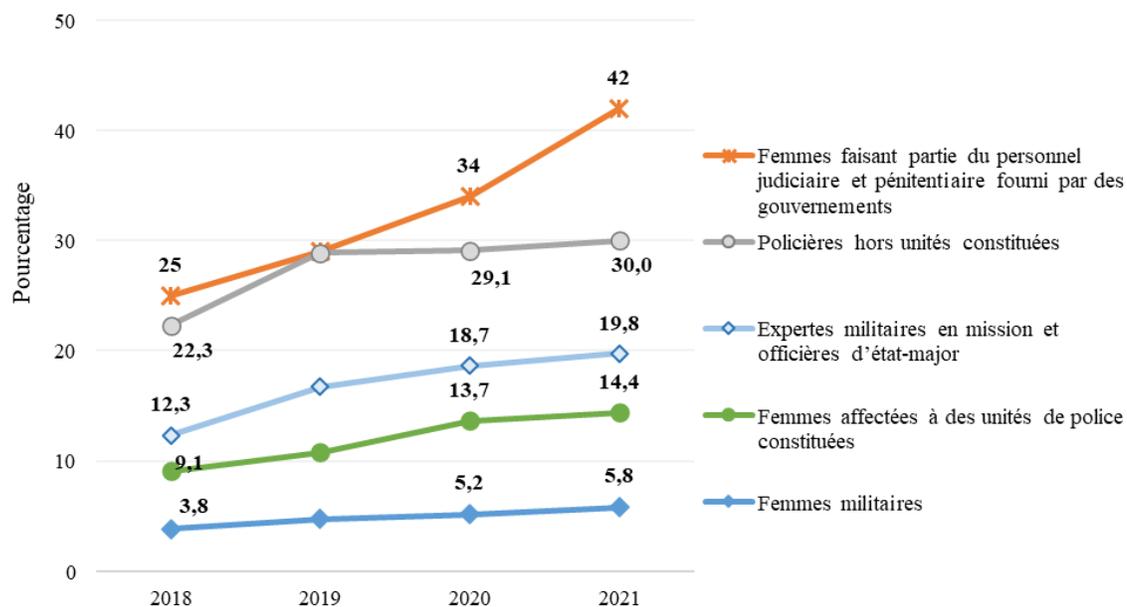


Source : Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et Département des opérations de paix, août 2022.

Note : Étant donné le faible nombre de postes de chef ou de chef adjoint de mission, chaque nomination ou départ d'un(e) haut(e) responsable a d'importantes répercussions sur les statistiques générées.

84. Depuis l'adoption de la stratégie sur la parité des sexes parmi le personnel en tenue pour la période 2018-2028, au 31 décembre 2021, la proportion des officières d'état-major et des expertes militaires en mission a augmenté de 12,3 % à 19,8 %, celle des policières hors unités constituées de 22,3 % à 30 % et celle des femmes membres du personnel judiciaire et pénitentiaire fourni par des gouvernements de 25 % à 42 % (voir fig. III). La parité a également été atteinte parmi les chefs des composantes Police. Les progrès enregistrés dans ces catégories résultent de nombreuses mesures préventives prises par l'ONU et les États Membres. Par exemple, la Division de la police demande à présent l'approbation de l'évaluation du personnel affecté aux missions seulement dans le cas de la nomination de femmes par un État Membre, l'objectif étant d'atteindre un seuil minimal de 25 % des candidat(es) soumis(es) à l'évaluation. Les femmes sont sous-représentées de manière très nette au sein des contingents, où elles ne constituent que 5,8 % des soldats. L'ONU s'est attachée à instaurer un environnement propice à l'égalité des genres, par exemple en améliorant les logements compte dûment tenu des questions de genre, en dispensant des formations et en élaborant des directives traitant de la façon de remédier aux préjugés sexistes dans les opérations de paix, ainsi qu'en menant des enquêtes visant à mettre en évidence les obstacles auxquels les femmes se heurtaient lors de leur déploiement.

Figure III  
**Proportion de femmes faisant partie du personnel militaire et du personnel de police, par type de poste, et du personnel judiciaire et pénitentiaire fourni par des gouvernements dans les missions de maintien de la paix des Nations Unies, décembre 2018-2021**



Source : Département des opérations de paix, données consultées en juin 2022.

85. Le Fonds de l'Initiative Elsie pour les femmes en uniforme dans les opérations de paix contribue à accélérer les progrès. En 2021, il a approuvé 10 projets pour un montant total de 4,5 millions de dollars, dont 7 émanaient de pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police et 1 d'une opération de paix des Nations Unies. Certains de ces projets impliquaient de déployer des unités à forte composante sexospécifique, dans lesquelles le nombre de femmes devait être supérieur de cinq points de pourcentage aux objectifs fixés dans la stratégie de parité des genres relative au personnel en tenue. Grâce à une subvention qui lui a été allouée, la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) a pu ajouter à ses installations des bâtiments à usage de logement destinés aux femmes, des salles de bains et un espace dédié au bien-être, ce qui a constitué pour les pays fournisseurs de contingents une incitation à déployer plus de femmes.

86. L'appel à l'action en faveur des droits humains lancé par le Secrétaire général, Notre Programme commun et le futur examen indépendant de la capacité du système des Nations Unies à produire, en tant que priorité, pour l'ensemble des entités, les résultats attendus en matière d'égalité des genres, offrent l'occasion de faire fond sur les bonnes pratiques et d'intensifier leur mise en œuvre afin que le système soit adapté à l'objectif visé, en particulier lorsque l'égalité des genres et les droits fondamentaux des femmes sont menacés.

### C. Financement du programme pour les femmes et la paix et la sécurité

87. Le financement de la prévention, de la consolidation de la paix et de l'égalité des genres est plus important que jamais. La détérioration de la sécurité mondiale, conjuguée aux conditions économiques mondiales difficiles aggravées par la pandémie de COVID-19, a creusé les inégalités et accentué l'instabilité. Dans ce contexte, il est fondamental que tous les acteurs qui sont engagés dans la réalisation des objectifs mondiaux concernant la paix, le développement et l'égalité des genres trouvent rapidement des solutions innovantes pour remédier au manque de financement. Il est profondément troublant que les investissements dans la sécurité militarisée augmentent alors que les investissements dans la sécurité humaine, le développement durable, l'exercice des droits fondamentaux et la protection de notre planète diminuent.

88. En dépit de l'engagement fondamental de l'Organisation des Nations Unies consistant à réduire les dépenses militaires et à investir dans la sécurité humaine, les dépenses militaires mondiales ont continué de croître au cours de la deuxième année de la pandémie, pour atteindre la somme record de 2 100 milliards de dollars en 2021. Il s'agissait de la septième année consécutive d'accroissement des dépenses<sup>48</sup>. Dans le même temps, les indicateurs mondiaux de développement, notamment les indicateurs relatifs à la pauvreté, à l'alimentation, à la santé et à l'éducation, évoluent dans la mauvaise direction. Les besoins humanitaires et les besoins en ressources correspondants ont augmenté pour atteindre 46,06 milliards de dollars, nécessaires pour venir en aide à 202 des 303 millions de personnes dans le besoin à travers le monde. L'écart entre les besoins et les ressources disponibles est plus important que jamais<sup>49</sup>. Par exemple, en 2021, il manquait 72 % des fonds destinés à prévenir et à combattre la violence fondée sur le genre dans les situations d'urgence humanitaire<sup>50</sup>.

89. En 2020, l'aide bilatérale destinée à des interventions dans des pays et des situations précaires et touchés par les conflits se chiffrait à 48 milliards de dollars<sup>51</sup>, dont 21,8 milliards de dollars (42 %) ont été alloués aux mesures visant à soutenir l'égalité des genres dans ces contextes, une part qui est restée stable au cours de la pandémie de COVID-19 (voir fig. IV). Toutefois, seuls 2,3 milliards de dollars ont été alloués à des projets dont l'égalité des genres était l'objectif principal, ce qui correspond à 5 % de l'aide aux pays fragiles. En dépit des recommandations formulées par le Secrétaire général en 2020 (S/2020/946), la part de l'aide bilatérale allouée aux organisations et mouvements féministes, dirigés par des femmes et défendant les droits des femmes dans les pays fragiles ou touchés par des conflits a diminué : 150 millions de dollars (0,3 %) en 2020, contre 181 millions de dollars en

<sup>48</sup> Stockholm International Peace Research Institute, « World military expenditure passes \$2 trillion for first time », 25 avril 2022. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.sipri.org/media/press-release/2022/world-military-expenditure-passes-2-trillion-first-time>.

<sup>49</sup> Bureau de la coordination des affaires humanitaires de l'Organisation des Nations Unies, Aperçu de la situation humanitaire mondiale (aperçu semestriel, 2022).

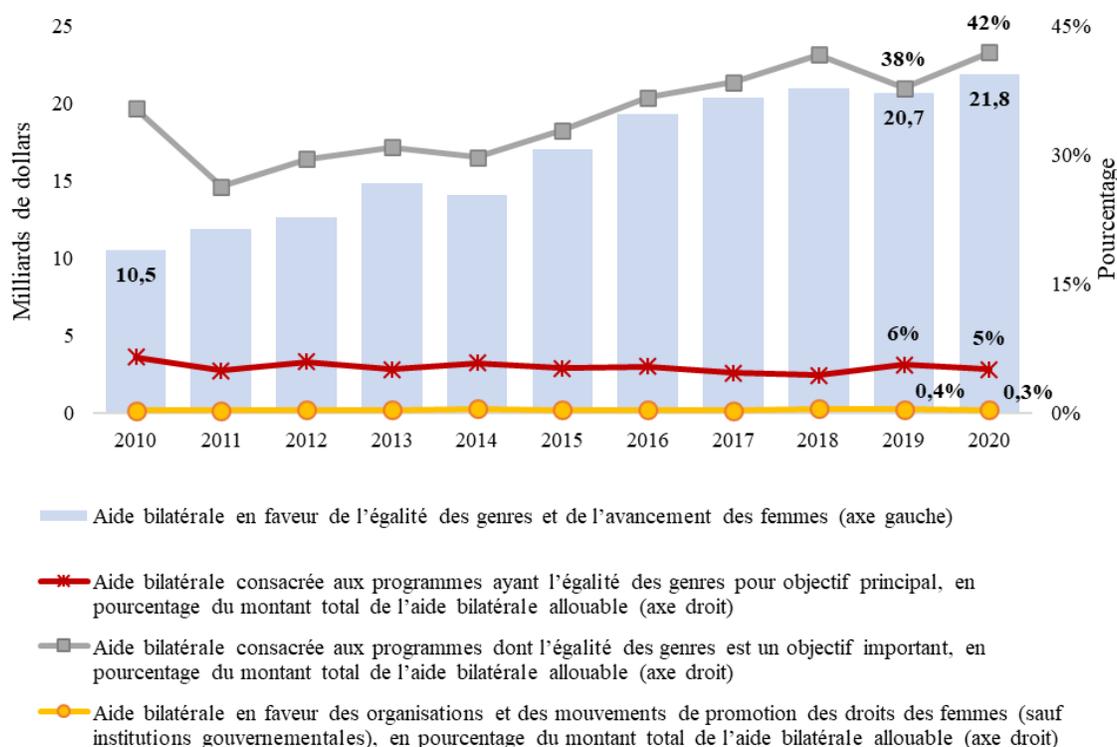
<sup>50</sup> Système de suivi du financement du Bureau de la coordination des affaires humanitaires.

<sup>51</sup> En juin 2022, les données disponibles les plus récentes allaient jusqu'à 2020.

2019<sup>52</sup>. Il ressort de l'analyse contextuelle que le financement reste largement destiné à financer tel ou tel projet en particulier, marqué par l'incertitude d'une année sur l'autre, et caractérisé par un décalage entre les priorités et les besoins recensés par les organisations de femmes et ceux des donateurs<sup>53</sup>. Dans un document d'information élaboré pour la réunion de haut niveau sur le financement de la consolidation de la paix tenue en avril 2022, les réseaux d'artisanes de la paix ont attiré l'attention sur les obstacles structurels auxquels se heurtent de nombreuses femmes qui œuvrent à la consolidation de la paix pour accéder aux fonds destinés à soutenir leur travail<sup>54</sup>, notamment l'insuffisance du financement direct et les possibilités limitées d'influencer la prise de décision sur les priorités de financement.

Figure IV

#### Aide bilatérale destinée à la promotion de l'égalité des genres et des droits des femmes dans les situations précaires ou touchées par des conflits, 2010-2020



Source : Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), base de données du Système de notification des pays créanciers, consultée le 24 juin 2022.

<sup>52</sup> Cette aide vise à aider les organisations et les mouvements féministes, dirigés par des femmes et défendant les droits des femmes, ainsi que les institutions (gouvernementales et non gouvernementales) à accroître leur efficacité, à élargir leur influence et à s'inscrire dans la durée. Elle est généralement fournie par l'intermédiaire d'organisations non gouvernementales et d'organisations de la société civile (plus de 50 %), d'organisations multilatérales, notamment par le soutien à des fonds communs dédiés tels que le Women's Peace and Humanitarian Fund (Fonds pour les femmes, la paix et l'action humanitaire) (environ 20 à 30 %), du secteur public et d'institutions de recherche. Les données concernant l'aide fournie par les institutions gouvernementales n'ont pas été prises en compte dans l'analyse.

<sup>53</sup> Voir <https://thegenderhub.com/projects/donor-funding-and-wps-implementation/>.

<sup>54</sup> Voir <https://gnwp.org/wp-content/uploads/Fund-us-like-you-want-us-to-win.pdf>.

90. Un petit groupe de donateurs fournit la majeure partie de l'aide directement allouée à l'égalité des genres et à l'assistance humanitaire. Les indications selon lesquelles de plus en plus d'États Membres réduisent l'aide publique au développement en 2022 sont donc alarmantes. Entre 2018 et 2021, 87 % de l'aide humanitaire internationale spécialement dédiée à l'égalité des genres provenait de seulement 10 donateurs, ce qui signifie qu'une réduction de la part d'un seul donateur pourrait considérablement affecter le financement global<sup>55</sup>.

91. Les informations concernant la manière dont les gouvernements financent leurs activités en faveur des femmes et de la paix et de la sécurité, y compris la mise en œuvre des plans d'action nationaux, restent insuffisantes. Les analyses montrent que la plupart des plans d'action nationaux contiennent peu d'informations, voire aucune, sur le budget ou les mécanismes de financement, et que peu d'entre eux réservent des fonds au suivi, à la collecte de données et à l'évaluation des progrès<sup>56</sup>. Parmi les moyens éprouvés qui permettent de générer un financement durable pour la mise en œuvre de ces plans figurent les exercices d'évaluation des coûts, la prise en compte des questions de genre dans le processus budgétaire et la mise en place de mécanismes de financement communs. Le réseau de personnes référentes pour les femmes et la paix et la sécurité devrait envisager des moyens de reprendre les bonnes pratiques dans les plans d'action nationaux et d'améliorer le suivi du financement de la mise en œuvre de ces plans, par exemple au moyen d'un marqueur relatif aux femmes et à la paix et à la sécurité.

92. De nombreux acteurs ont eu du mal à établir des données de référence et des systèmes de suivi financier, mais ces repères, tels que l'objectif consistant à allouer un minimum de 15 % du budget des programmes à la promotion de l'égalité des genres, se sont révélés des outils importants pour favoriser le financement de l'égalité des genres dans l'ensemble du système des Nations Unies et au-delà. Dans le cadre des processus de réforme, l'ONU s'est engagée à augmenter les ressources consacrées à l'égalité des genres et à revoir et améliorer les systèmes de suivi des dépenses correspondantes. Les rapports sur le Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'avancement des femmes montrent que moins de la moitié (41 %) des entités ayant communiqué des données disposent de systèmes permettant de suivre les ressources consacrées à l'égalité des genres (voir E/2022/62). Sur une note positive, davantage d'entités ont déclaré avoir atteint ou dépassé leur allocation cible en matière d'égalité des genres : 23 entités en 2021, contre 16 en 2018. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, par exemple, a consacré 16 % des fonds qu'il alloue aux pays touchés par des conflits à des programmes dont l'égalité des genres est l'objectif principal. Avec ses 8 %, le PNUD reste en deçà de l'objectif de financement consacré à l'égalité des genres, et la part consacrée aux programmes menés dans les pays touchés par des conflits est encore plus faible (2,7 %). Conscient de la nécessité urgente d'accroître les investissements et de renforcer la responsabilité, le Bureau de gestion des crises du PNUD s'est engagé de nouveau à allouer un minimum de 15 % de sa dotation à des pays touchés par des crises et prend des mesures pour tenir cet engagement.

<sup>55</sup> Voir <https://devinit.org/resources/funding-for-gender-relevant-humanitarian-response/executive-summary/>.

<sup>56</sup> Voir, par exemple : Caitlin Hamilton, Nyibeny Naam et Laura J. Shepherd, « Twenty Years of Women, Peace and Security National Action Plans: Analysis and Lessons Learned » (Université de Sydney, 2020). Disponible à l'adresse suivante : [https://www.wpsnaps.org/app/uploads/2020/03/Twenty-Years-of-Women-Peace-and-Security-National-Action-Plans\\_Report\\_Final\\_Web.pdf](https://www.wpsnaps.org/app/uploads/2020/03/Twenty-Years-of-Women-Peace-and-Security-National-Action-Plans_Report_Final_Web.pdf). Voir également Henri Myrntinen, Laura J. Shepherd et Hannah Wright, *Implementing the Women, Peace and Security Agenda in the OSCE Region* (Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, 2020). Disponible à l'adresse suivante : <https://www.osce.org/files/f/documents/3/4/444577.pdf>.

93. En 2021, le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix a investi un total de 7,2 millions de dollars (18 % du budget annuel de l'appel pluriannuel) en faveur du programme relatif aux femmes et à la paix et la sécurité, dépassant ainsi l'objectif qu'il s'était fixé de consacrer au moins 17 % du budget annuel de l'appel pluriannuel à des initiatives en faveur de l'égalité des genres. Dans le domaine du maintien de la paix, quatre missions<sup>57</sup> appliquent un marqueur genre pour les projets à effet rapide et les projets financés au moyen de fonds d'affectation spéciale afin de garantir que le financement soutient la participation véritable des femmes, tandis que d'autres suivent l'avancement des projets qui visent à promouvoir l'égalité des genres et/ou les priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité au moyen d'autres outils d'évaluation. En 2021, ONU-Femmes a alloué 126,7 millions de dollars aux programmes de paix et de sécurité, aux interventions humanitaires et à la réduction des risques de catastrophe, contre 105,5 millions de dollars en 2020.

94. Depuis que le Marqueur pour l'égalité des genres destiné aux équipes de pays des Nations Unies a été créé en 2018, le Bureau de la coordination des activités de développement et ONU-Femmes ont collaboré pour élaborer des orientations connexes, qui ont permis d'améliorer le suivi des ressources. En 2021, 11 des 23 équipes de pays disposant de plans de travail conjoints<sup>58</sup> dans des pays touchés par des conflits ont déclaré consacrer 15 % ou plus de leurs ressources disponibles à des activités ayant l'égalité des genres pour objectif principal. Néanmoins, il faut poursuivre le travail afin d'augmenter le nombre d'équipes de pays communiquant des données de haute qualité.

95. Le Fonds pour la consolidation de la paix continue de servir de modèle à d'autres mécanismes de financement communs qui sont en train d'introduire un marqueur genre. En 2021, le Fonds a alloué 47 % (92,3 millions de dollars) de sa dotation totale à des projets favorisant l'égalité des genres, dépassant ainsi ses objectifs de financement de 15 % et de 30 % pour l'égalité des genres (voir fig. V). Plusieurs facteurs ont contribué à ce progrès, notamment l'engagement de la haute direction, l'obligation de suivre les allocations axées sur le genre, l'application d'une méthodologie bien établie et l'investissement dans l'analyse des conflits et des questions de genre ainsi que dans les capacités du personnel en matière de suivi et de communication de l'information. En 2021, dans le cadre de son Initiative pour la promotion des jeunes et de l'égalité des genres, le Fonds a alloué 51,5 millions de dollars à 38 projets répartis dans 23 pays, dont 19 projets consacrés à l'égalité des genres, contre 36,6 millions de dollars en 2020.

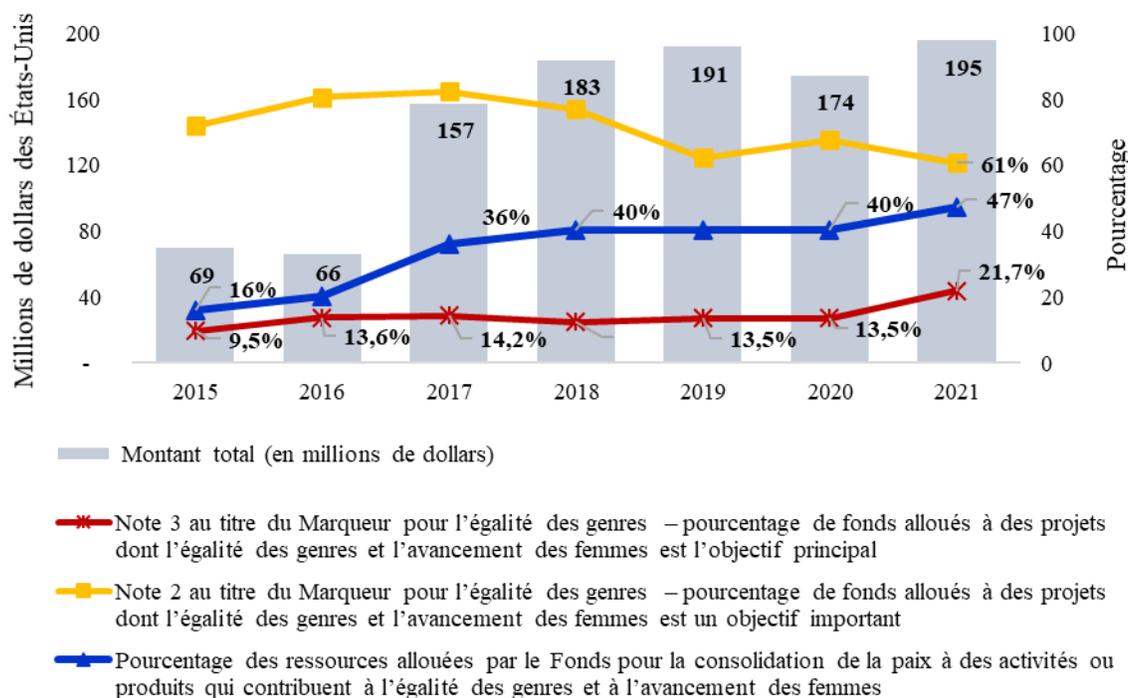
---

<sup>57</sup> MINUSMA, MONUSCO, MINUK et FISNUA.

<sup>58</sup> Données tirées de UN-Info (<https://uninfo.org/>) pour le cadre de financement annuel des équipes de pays des Nations Unies en 2021. On trouvait des données financières relatives au Marqueur pour l'égalité des genres dans 79 plans de travail conjoints d'équipes nationales, dont 23 concernaient des pays touchés par des conflits.

Figure V

### Ressources allouées par le Fonds pour la consolidation de la paix aux projets de promotion de l'égalité des genres et de l'avancement des femmes, 2015-2021



Source : Tableau de bord du financement de la consolidation de la paix établi par le Secrétaire général, consulté en juin 2022. Voir également les rapports du Secrétaire général sur la consolidation et la pérennisation de la paix parus sous les cotes [A/72/707-S/2018/43](#), [A/73/890-S/2019/448](#), [A/74/976-S/2020/773](#) et [A/76/668-S/2022/66](#) et [A/76/668-S/2022/66/Corr.1](#), et les données communiquées par le Bureau d'appui à la consolidation de la paix du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix (juillet 2022).

Note : La part de 47 % des ressources allouées en faveur de l'égalité des genres en 2021 (ligne bleue avec triangles) a été mesurée au niveau des produits ou des activités, et non au niveau des projets. Le pourcentage correspond à la somme des ressources allouées aux projets dont l'égalité des genres est l'objectif principal (c'est-à-dire les projets ayant une note de 3 au titre du Marqueur pour l'égalité des genres) et des sommes allouées aux projets ayant une note de 2 et 1 qui contribuent à l'égalité des genres.

96. L'ONU et les donateurs s'efforcent de généraliser l'application du Marqueur pour l'égalité des genres dans tous les fonds. En 2021, seuls 18 fonds d'affectation spéciale multidonateurs (37 %) et 32 programmes conjoints (48 %) avaient des objectifs financiers concernant l'égalité des genres. En ce qui concerne les allocations financières, 25 fonds d'affectation spéciale multidonateurs (51 %) et 47 programmes conjoints (71 %) ont alloué 15 % ou plus de leurs ressources à des programmes dont l'égalité des genres est l'objectif principal<sup>59</sup>. Suite à une forte campagne menée par les dirigeantes afghanes et les défenseuses de l'égalité des genres, le Fonds d'affectation spéciale pour l'Afghanistan nouvellement créé s'appuie sur les bonnes pratiques établies en matière de financement tenant compte des questions de genre. Il exige que toutes les entités s'engagent à allouer un minimum de 15 % de leur budget à l'égalité des genres. Depuis sa création, le Fonds a alloué plus de 50 % de son budget à des projets dont l'égalité des genres est un objectif principal ou important.

<sup>59</sup> D'après une enquête du Groupe des Nations Unies pour le développement durable, à laquelle 70 % des 164 fonds communs interinstitutions actifs au cours de la période 2020-2021 ont répondu.

97. En 2021, le Fonds central pour les interventions d'urgence a approuvé 256,9 millions de dollars pour des projets ayant le marqueur genre et âge du Comité permanent interorganisations, preuve que le genre était pris en compte dans l'élaboration des programmes. Les fonds de financement communs ont alloué 707 millions de dollars à des projets insistant sur la prise en compte des questions de genre, couvrant 20 opérations nationales. En dépit de ces progrès, les deux mécanismes de financement ne disposent pas actuellement de critères de référence pour le financement relatif à l'égalité des genres. L'accent mis récemment sur le financement et l'augmentation correspondante pourraient donc être le résultat de la volonté manifestée par la haute direction actuelle, mais doivent encore se traduire par des engagements institutionnels, qui garantiraient une plus grande cohérence.

98. Le soutien accru des donateurs à des dispositifs de financement spécialisés tels que le Women's Peace and Humanitarian Fund est bienvenu. Depuis son lancement en 2016, ce fonds a mobilisé plus de 100 millions de dollars et soutenu plus de 600 organisations féminines locales dans des situations de conflit et d'urgence humanitaire, dont près de la moitié ont reçu des fonds par l'intermédiaire de l'ONU pour la première fois. Le fonds a touché près de 17 millions de personnes dans 28 pays et prouvé qu'il était capable de faire face aux crises nouvelles et émergentes<sup>60</sup>. Le fonds est unique en ce qu'il fournit un financement institutionnel essentiel aux organisations féminines de la société civile pour leur permettre de continuer à exister, de renforcer leurs capacités et de s'adapter aux nouveaux défis. À ce jour, 58 organisations féminines locales dans 18 pays ont réussi à conserver leur personnel grâce aux ressources de base qu'elles ont reçues et qui leur ont permis de poursuivre leur travail essentiel.

99. On ne sait pas bien dans quelle mesure les ressources provenant d'autres mécanismes atteignent les organisations locales de consolidation de la paix dirigées par des femmes, ainsi que leurs réseaux. Des efforts supplémentaires sont nécessaires pour améliorer le suivi dans l'ensemble des mécanismes de financement. Les lignes directrices relatives aux mécanismes de financement commun font actuellement l'objet d'une révision, le but étant d'améliorer l'accès des organisations locales dirigées par des femmes à ces mécanismes et de promouvoir la participation des organisations de femmes aux dispositifs de gouvernance, notamment aux conseils consultatifs et aux comités d'examen des projets.

## V. Travaux du Conseil de sécurité

100. En 2021, 69 % des décisions du Conseil de sécurité comportaient des références aux femmes et à la paix et la sécurité, soit cinq points de pourcentage de plus qu'en 2020<sup>61</sup>. La quasi-totalité des résolutions dans lesquelles ces sujets n'étaient pas explicitement mentionnés étaient des prorogations techniques courtes. Ce pourcentage est à comparer aux 51 % enregistrés en 2016, première année au cours de laquelle les pays ont invité des femmes de la société civile à des réunions consacrées à leur pays et durant laquelle le Groupe informel d'experts chargé de la question des femmes et de la paix et de la sécurité s'est réuni pour la première fois.

101. En 2021, le Conseil de sécurité a entendu plus de femmes que jamais auparavant, 62 femmes de la société civile ayant été invitées à prendre la parole contre seulement 25 entre 2000 et 2015 ; au cours de cette période, le nombre le plus élevé de représentantes de la société civile au cours d'une année donnée avait été de quatre.

<sup>60</sup> Voir <https://wphfund.org/>.

<sup>61</sup> Ces références apparaissaient dans 63,16 % des résolutions et 83,33 % des déclarations présidentielles.

Un autre record a été atteint en ce qui concerne le pourcentage de femmes invitées en vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, parmi lesquelles figurent également les intervenantes du système des Nations Unies, des organisations régionales et d'autres catégories. En 2021, 44 % des 354 personnes invitées à prendre la parole par le Conseil de sécurité étaient des femmes. Les femmes sont généralement surreprésentées parmi les intervenants de la société civile et sous-représentées parmi les intervenants de l'ONU et des organisations régionales.

102. Une nouveauté importante qui a contribué à ces tendances, entre septembre 2021 et juillet 2022, a été le fait que chaque membre élu du Conseil a signé un document dans lequel il s'engageait à mettre l'accent sur les femmes et la paix et la sécurité pendant son tour de présidence. Cette initiative a été lancée par les présidences successives de l'Irlande, du Kenya et du Mexique. Tous les membres élus qui leur ont succédé, ainsi que le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, en avril 2022, et la France, en septembre 2022, ont également rejoint l'initiative. Les pays se sont notamment engagés à donner plus de visibilité à ces objectifs dans leurs programmes de travail lorsqu'ils assurent la présidence, à promouvoir la participation des femmes aux réunions du Conseil et à prendre des mesures concrètes pour prévenir les représailles à leur encontre, à exiger des personnes qui prennent la parole devant le Conseil qu'elles incluent une analyse de genre dans leurs déclarations, à accorder une attention particulière aux recommandations formulées par le Groupe informel d'experts ou par les femmes de la société civile, et à organiser conjointement des réunions avec la presse sur ces questions. Au cours de cette période, le Conseil a tenu quatre débats publics sur les femmes et la paix et la sécurité et plusieurs réunions en formation pays consacrées aux questions de genre.

103. Dans les décisions du Conseil de sécurité, les dispositions concernant les femmes et la paix et la sécurité sont devenues plus détaillées et plus précises et couvrent davantage de domaines, une évolution qui a été facilitée par une meilleure intégration des questions relatives aux femmes et à la paix et à la sécurité dans les rapports périodiques présentés au Conseil<sup>62</sup>. Par exemple, le Conseil préconise désormais souvent des quotas et des objectifs pour la participation des femmes et demande parfois explicitement que les équipes de surveillance des comités de sanctions disposent de compétences spécialisées en matière d'égalité des genres et présentent une analyse des questions de genre dans leurs rapports. Dans certains cas, le Conseil a demandé aux parties au conflit de définir, dans un délai précis, un plan d'action visant à garantir la participation des femmes, comme dans le cas des négociations de paix à Chypre, ou employé des formules plus prescriptives, par exemple en exigeant la participation pleine, égale et véritable des femmes à tous les pourparlers de paix au Yémen. Lors de la plupart des débats du Conseil, au moins la moitié des membres, et parfois presque tous les membres, abordent les questions relatives aux femmes et à la paix et la sécurité.

<sup>62</sup> En 2021, ces questions étaient mentionnées dans les 35 rapports présentés par les missions politiques spéciales et dans 29 des 30 rapports élaborés par le Département des opérations de paix. L'amélioration se mesure également au nombre accru de paragraphes contenant des informations ou des données précises concernant les questions de genre (31,8 % des paragraphes contre 25,3 % en 2020 dans les rapports élaborés par le Département des opérations de paix, et 16,3 % des paragraphes contre 11,9 % en 2019 pour les rapports élaborés par le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix). Elle est aussi visible dans le nombre de rapports contenant des recommandations précises relatives aux femmes et à la paix et à la sécurité : plus de 90 %, contre plus de 60 % il y a quelques années seulement.

## VI. Constatations et recommandations

104. Dans le présent rapport, l'accent est mis sur notre engagement à renforcer le soutien que la communauté internationale apporte aux défenseuses des droits humains, aux femmes qui œuvrent à la consolidation de la paix et aux femmes de la société civile, y compris dans les situations de conflit. Elles sont en première ligne des efforts déployés chaque jour pour faire progresser le programme pour les femmes et la paix et la sécurité, et nous devons faire davantage pour les protéger. L'Organisation des Nations Unies prendra des mesures concrètes pour donner suite aux conclusions du rapport et pour soutenir les défenseuses des droits humains. J'ai demandé aux entités concernées de faire ce qui suit :

- a) **Toutes les entités et tous les départements concernés renforceront les mesures qu'ils prennent lorsque des personnes ont subi ou risquent de subir des représailles.** Pour cela, ils amélioreront la coordination et adopteront de meilleurs protocoles, collaboreront plus étroitement avec les personnes concernées et leurs organisations et réseaux, et renforceront les capacités et la mobilisation de ressources sous la direction du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme. Je réitère mon appel à l'action en faveur des droits humains, dans lequel j'ai demandé aux coordonnatrices et coordonnateurs résidents, aux équipes de pays des Nations Unies et aux responsables des opérations de paix d'établir des partenariats avec diverses organisations de la société civile et de consulter celles-ci régulièrement, ainsi que de collaborer avec les pays hôtes dans l'optique de créer des conditions sûres qui permettront aux organisations de femmes et aux défenseuses des droits humains de mener leurs activités. Je compte que les responsables des opérations de paix et des équipes de pays m'informeront chaque année des mesures prises à cet égard ;
- b) **La protection des défenseuses des droits humains et défenseurs des droits des femmes est une responsabilité morale collective. Les hautes et hauts responsables de l'ONU se feront les hérauts des artisanes de la paix et des défenseuses des droits humains, conformément à leurs mandats respectifs, et défendront leurs intérêts, notamment en combattant les discours violents et en portant les cas individuels de harcèlement ou de détention arbitraire à l'attention des acteurs étatiques et non étatiques, selon qu'il conviendra.** On ne saurait trop insister sur l'importance de fournir un soutien politique constant et explicite aux défenseuses des droits humains et à leur travail. Le soutien politique est le plus efficace lorsqu'il provient de nombreux acteurs différents qui tendent vers un même objectif : du Conseil de sécurité et du Conseil des droits de l'homme aux hautes et hauts responsables de l'ONU, en passant par les équipes de pays, les opérations de paix, les organisations régionales et les ambassades dans les pays touchés par un conflit ;
- c) **Les entités et les départements concernés suivront avec attention les cas individuels si nécessaire, non seulement pour apporter un soutien adéquat aux personnes concernées, mais aussi pour renforcer l'application du principe de responsabilité ;**
- d) **À titre de priorité absolue, le système des Nations Unies prendra des mesures pour veiller à ce que les risques auxquels sont exposées les défenseuses des droits humains ne soient jamais utilisés comme un prétexte pour les exclure, et nous exhortons nos partenaires à faire de même, à la fois parce que l'exclusion les met en danger et parce que leur droit de participer et d'exprimer leurs points de vue en toute indépendance ne devrait pas être négociable.**

105. Je lance également les appels à l'action suivants :

- a) **J'engage les États Membres et les organisations régionales à mettre à profit toutes les instances de discussion, y compris le Conseil de sécurité, pour rendre compte régulièrement des mesures prises pour mettre en place des conditions plus favorables aux défenseuses des droits humains, soutenir leurs activités et leurs organisations sur les plans matériel et politique, et prévenir et combattre les menaces ou représailles à leur encontre.** Il faudra pour cela abroger les lois qui restreignent ou criminalisent leur vie ou leurs activités et promulguer des lois qui protègent les droits des femmes qui défendent les droits humains et qui militent pour la paix, conformément aux normes internationales en matière de droits humains. En outre, les États Membres devraient prendre des mesures pour accélérer et faciliter l'approbation des demandes d'asile, de relogement temporaire ou de protection subsidiaire en raison de persécutions fondées sur le genre, et tenir dûment compte des besoins juridiques et financiers à long terme des défenseuses des droits humains en exil ;
- b) **J'encourage les membres du Conseil de sécurité à envisager d'exiger** que les opérations de maintien de la paix, les missions politiques spéciales et les mécanismes de surveillance liés aux comités de sanctions surveillent les risques auxquels sont confrontées toutes les personnes qui défendent les droits humains et qui œuvrent pour la paix ainsi que les attaques et les représailles dont elles sont la cible, et prennent des mesures pour y faire face.

106. À l'occasion du vingtième anniversaire de l'adoption de la résolution [1325 \(2000\)](#) du Conseil de sécurité, j'ai proposé cinq objectifs ambitieux pour la décennie à venir, et j'ai l'intention de maintenir l'attention de l'ONU sur leur réalisation. J'exhorte nos partenaires à faire de même. À l'heure actuelle, nous sommes en train de régresser. Les dépenses militaires sont en hausse, le financement des organisations féminines et la représentation des femmes dans les négociations de paix sont en baisse, et les violences à l'encontre des défenseuses des droits humains se multiplient. J'ai formulé des recommandations à l'intention du système des Nations Unies, des États Membres, des organisations régionales et du Conseil de sécurité dans mon rapport de 2019 ([S/2019/800](#), par. 120 à 122). Elles restent plus pertinentes que jamais. Pour inverser les tendances négatives et tenir nos engagements relatifs aux femmes et à la paix et à la sécurité, appliquons les mesures suivantes :

- a) **Insister sur la participation véritable des femmes à toutes les activités de rétablissement, de maintien et de consolidation de la paix.** Le droit des femmes à la participation sera au cœur du Nouvel Agenda pour la paix. Le Groupe des Amis des femmes et de la paix et de la sécurité, qui compte 65 États Membres, a réclamé que la participation pleine, égale et véritable des femmes soit exigée et garantie dans le cadre de tous les processus de paix sous l'égide de l'ONU. Le rapport de l'année prochaine sur les femmes et la paix et la sécurité sera axé sur cet objectif. Il comprendra une analyse des tendances dans tous les processus de paix et un examen détaillé de tous les efforts récents déployés par le système des Nations Unies, les États Membres et les organisations régionales, qu'il s'agisse de mesures incitatives, d'objectifs ou de quotas, de mesures de sélection inclusives, de délégations indépendantes ou d'autres mesures connexes. Lorsque les délégations excluent totalement les femmes ou les relèguent à des rôles informels ou consultatifs, les équipes de médiation des Nations Unies, les envoyées spéciales et envoyés spéciaux ainsi que les représentantes et représentants spéciaux devraient insister pour que les femmes participent directement et officiellement, et prendre des mesures concrètes pour que leur participation soit reconnue et qu'elle influence les résultats des processus ;

- b) **Rejeter la hausse continue des dépenses militaires.** Les entités des Nations Unies renforceront les partenariats avec les organisations de la société civile en vue de demander aux gouvernements et aux parlementaires de réduire les dépenses militaires et de réaffecter les ressources. Pour ce faire, il faudra mettre en place des programmes visant à accroître le contrôle des citoyens sur les budgets militaires, renforcer les activités de sensibilisation et formuler des orientations plus fortes sur la prise en compte des questions de genre dans l'examen des dépenses publiques du secteur de la sécurité ;
- c) **Remédier au déficit de financement de l'action en faveur de l'égalité des genres et de la promotion et de la protection des droits humains des femmes et des filles dans les pays touchés par des conflits.** Les entités des Nations Unies plaideront auprès des États Membres et des autres parties prenantes pour que les conférences de donateurs et les autres mécanismes d'allocation des ressources fixent des objectifs en matière de financement et d'amélioration de la qualité des ressources consacrées à ces questions. Il s'agira notamment de quintupler le financement destiné aux organisations de femmes et de renforcer la coordination des donateurs. Je compte que le système des Nations Unies harmonisera la mise en œuvre des marqueurs égalité des genres et fixera des objectifs financiers pour chaque entité, au niveau des équipes de pays et dans les mécanismes de financement communs interinstitutions ;
- d) **Investir dans des données de haute qualité.** L'avancement du programme pour les femmes et la paix et la sécurité est tributaire de la qualité, de l'accessibilité et de l'utilisation des connaissances et des données. Nous devons investir beaucoup plus en faveur de la prise en compte de l'égalité des genres dans le suivi et l'évaluation des opérations de maintien de la paix, des missions politiques spéciales et des équipes de pays des Nations Unies dans les situations de crise, et en faveur du renforcement des capacités nationales de production et d'utilisation des données dans les États fragiles. Dans le cadre de ma Stratégie pour l'exploitation des données par tout le monde, partout, l'ONU renforcera et encouragera les partenariats avec les États Membres et les organisations régionales afin de continuer à combler les lacunes en matière de données sur le genre et à renforcer l'utilisation des données sur les femmes et la paix et la sécurité.
-